

Plaine Vallée 2035

/// Projet de Territoire

Votre avenir

Un projet de territoire pour les habitants



Andilly - Attainville - Bouffémont - Deuil-La Barre - Domont - Enghien-les-Bains -
Ezanville - Groslay - Margency - Moisselles - Montlignon - Montmagny - Montmorency -
Piscop - Saint-Graben - Saint-Brice-sous-Forêt - Saint-Prix - Soisy-sous-Montmorency

Communauté
d'Agglomération

Plaine Vallée
Forêt de Montmorency

Acte politique majeur, l'élaboration du Projet de Territoire de Plaine Vallée a été souhaitée par l'ensemble des Maires et membres du Bureau de notre Communauté d'Agglomération et validée par l'ensemble des Conseillers communautaires lors de la séance du Conseil du 11 octobre 2023.

Plaine Vallée est issue de 2 intercommunalités préexistantes, la CAVAM et la CCOPF, rejointe par 2 villes, Montlignon et Saint Prix, rattachées à l'époque à la communauté d'agglomération Val et Forêt.

Depuis 2016, de nombreux chantiers ont été entrepris : revitalisation et créations de nouvelles zones d'activités économiques, reconfiguration et renforcement du Centre de Supervision Urbain intercommunal, accompagnement des villes dans la structuration des Polices Municipales Intercommunales, création d'un réseau des Bibliothèques, finalisation de l'opération d'aménagement de la Butte Pinson et de l'Habitat adapté pour les gens du voyage .Toutes ces opérations n'ont qu'un seul objectif : améliorer le cadre de vie des habitants, faire de nos communes des lieux d'exception, au-delà du « il y fait bon vivre », avec des emplois que nous souhaiterions que nos enfants occupent.

Nous avons également travaillé et élaboré des documents structurants qui marquent notre vision politique : le Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI), le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), le Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE), la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), un Schéma de Développement de nos Zones d'Activités Economiques (SDZAE), ... mais il manque sans aucun doute un document-cadre, marquant le fil conducteur de nos ambitions pour le territoire.

L'élaboration de notre Projet de Territoire marque ainsi cette volonté de franchir une nouvelle étape décisive dans notre construction.

Définir notre projet commun pour les 10 années à venir est certes une belle ambition, mais aussi une gageure si cette ambition n'est d'une part pas partagée, et ne se traduit pas d'autre part par la définition d'actions et d'objectifs très concrets à mettre en œuvre.

Depuis la réunion de lancement en décembre 2023, sous la conduite du Comité de Pilotage composé du Président et de 3 vice-Présidents signataires de cet édit, des groupes de travail se sont réunis avec les 18 Maires, leurs représentants, et les cadres de notre administration. Nous avons constitué et réuni le Comité de Développement à 2 reprises. Un questionnaire en ligne a permis de recueillir les avis et de mieux connaître les préoccupations de nos habitants. L'ensemble des membres du Conseil Communautaire ont, en tables rondes, été réunis pour amender et améliorer encore ce projet le 16 novembre 2024.

Celui-ci se décompose en 3 axes majeurs. Un projet de Territoire :

1. **Pour un cadre de vie d'exception, préservé par une agglomération verte et vertueuse** : en s'affirmant comme une agglomération verte et vertueuse qui préserve et capitalise sur son patrimoine paysager et naturel, en adaptant le territoire au changement climatique et en devenant une destination touristique de référence, attrayante et reconnue dans le Val d'Oise et en Île-de-France
2. **Pour offrir aux habitants la possibilité de vivre et travailler autrement sur un territoire de proximité** : en agissant pour capter les acteurs économiques et fixer les forces vives du territoire, en favorisant une offre de logements accessible à tous, en encourageant le report modal et pour aller vers un paysage urbain irréprochable.
3. **Pour s'engager dans la préservation d'un territoire de confiance, qui se définit par le bien-être et la tranquillité de ses habitants** : en améliorant l'accès aux soins pour les habitants de l'agglomération, en favorisant le bien-vivre et la tranquillité pour un territoire de confiance et en s'appuyant sur les équipements culturels et sportifs du territoire.

Des objectifs précis sont définis. Il nous appartient désormais de les traduire en actions concrètes pour un Projet de Territoire qui soit une réalité pour les habitants de Plaine Vallée.

Luc Strehaiano

Président de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée

Christian Lagier

Vice-président de la
Communauté d'agglomération
Plaine Vallée

Philippe Sueur

Vice-président de la
Communauté d'agglomération
Plaine Vallée

Michel Lacoux

Vice-président de la
Communauté d'agglomération
Plaine Vallée

Table des matières

LE PROJET DE TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE D'EXCEPTION, PRÉSERVÉ PAR UNE AGGLOMÉRATION VERTE ET VERTUEUSE	5
Orientation stratégique A - S'affirmer comme une agglomération verte et vertueuse qui préserve et capitalise sur son patrimoine paysager et naturel	6
OBJECTIF : Faire de la forêt de Montmorency un élément distinctif du territoire, préservé et protégé	6
Orientation stratégique B - Adapter le territoire au changement climatique.....	7
OBJECTIF : Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments et assurer un mix énergétique moins dépendant des énergies fossiles.....	7
OBJECTIF : Préserver les ressources en eau des nappes phréatiques et des cours d'eau en qualité et quantité	8
OBJECTIF : Renforcer la nature en ville et les continuités écologiques	9
Orientation stratégique C - Devenir une destination touristique de référence, attrayante et reconnue dans le Val-d'Oise et l'Île-de-France	10
OBJECTIF : Mettre en place une stratégie de renforcement de la promotion touristique en convergence avec les deux offices du tourisme	10
LE PROJET DE TERRITOIRE POUR OFFRIR AUX HABITANTS LA POSSIBILITÉ DE VIVRE ET TRAVAILLER AUTREMENT SUR UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ	11
Orientation stratégique A - Agir pour capter les acteurs économiques et fixer les forces vives du territoire	12
OBJECTIF : Tendre vers un territoire économiquement attractif pour les entreprises	12
OBJECTIF : Favoriser l'installation d'entreprises pour créer des emplois de proximité accessibles aux habitants.....	13
Orientation stratégique B - Favoriser une offre de logements accessibles	14
OBJECTIF : Développer et favoriser les parcours résidentiels des habitants	14
Orientation stratégique C - Encourager le report modal.....	15
OBJECTIF : Développer notamment les mobilités alternatives et continuer à favoriser les transports en commun	15
Orientation stratégique D - Tendre vers un paysage urbain irréprochable	16
OBJECTIF : Lutter activement pour une réduction des déchets ménagers et des dépôts sauvages	16
LE PROJET DE TERRITOIRE POUR S'ENGAGER DANS LA PRÉSERVATION D'UN TERRITOIRE DE CONFIANCE QUI SE DÉFINIT PAR LA TRANQUILLITÉ DE SES HABITANTS	17
Orientation stratégique A - Améliorer l'accès aux soins pour les habitants de l'agglomération.....	18
OBJECTIF : Renforcer et adapter l'offre de santé pour préserver les services actuels tout en répondant notamment aux besoins liés au vieillissement	18
Orientation stratégique B - Favoriser le bien-vivre et la tranquillité de vie pour un territoire de confiance	19
OBJECTIF : Poursuivre l'utilisation des outils qui donnent au territoire sa capacité de préserver la tranquillité de son cadre de vie.....	19
OBJECTIF : Lutter contre les incivilités dans un rapport de proximité et d'écoute avec les habitants.....	20
Orientation stratégique C - S'appuyer sur les équipements culturels et sportifs existants du territoire	21
OBJECTIF : Promouvoir et diversifier l'offre culturelle et sportive des équipements du territoire pour le rendre plus attractif, fidéliser ses habitants	21
Pour améliorer la cohérence globale de l'aménagement sur le territoire	22
OBJECTIF : Favoriser la réalisation de documents stratégiques et prospectifs.....	22
ANNEXE 1 TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES AXES, ORIENTATIONS ET FICHES-OBJECTIFS	23
ANNEXE 2 DIAGNOSTIC	27

**LE PROJET DE TERRITOIRE
POUR UN CADRE DE VIE D'EXCEPTION,
PRÉSERVÉ PAR UNE AGGLOMÉRATION
VERTE ET VERTUEUSE**





Orientation stratégique A
S'affirmer comme une agglomération verte et vertueuse qui préserve et capitalise sur son patrimoine paysager et naturel

Le territoire est occupé par 23% de bois et forêt, dont 17% constitués par le massif forestier de Montmorency soit 1 240 hectares. Cet espace représente un patrimoine naturel exceptionnel (faune et flore) à préserver et à valoriser pour les habitants et visiteurs extérieurs. Vecteur identitaire fort pour tout le territoire, la forêt va bénéficier du statut de forêt de protection. Néanmoins, la maladie de l'encre qui la frappe, sa vulnérabilité au changement climatique et le mitage à ses franges font peser sur elle d'importants défis environnementaux.

OBJECTIF : Faire de la forêt de Montmorency un élément distinctif du territoire, préservé et protégé

- Régénérer la forêt et l'adapter au changement climatique
- Préserver et valoriser la forêt
- Sensibiliser les publics à une gestion et à une fréquentation durable de ce patrimoine naturel

PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGEES

Une forêt préservée, régénérée et valorisée

1. Réaliser un diagnostic (notamment la fréquentation) de la forêt afin d'identifier des actions pertinentes
2. Orienter les flux en forêt, implanter des panneaux pédagogiques et réglementer le ramassage (champignons, châtaignes, etc.)
3. Soutenir l'office national des forêts (ONF) dans sa mission d'entretien et de régénération de la forêt : taille, coupes d'amélioration et coupes sanitaires notamment sur les châtaigniers atteints par la maladie de l'encre, diversification des essences résistantes aux pathogènes, adaptées au sol et à l'évolution du climat
4. Travailler sur les entrées et les lisières de la forêt et les préserver

Une forêt expliquée

5. Créer un lieu emblématique d'accueil du public en forêt comme une maison de l'environnement et de la biodiversité
6. Mener des actions de communication auprès du grand public autour de la forêt : communiquer sur la maladie de l'encre, mais également sur la préservation de l'environnement et de la biodiversité en forêt (pédagogie, interdictions formelles, aménagements particuliers)
7. Inclure les jeunes publics dans la gouvernance de la forêt

Exemples d'indicateurs de suivi

Quantitatifs et qualitatifs

- Surfaces régénérées ou replantées
- Critère sur la santé de la forêt (parcelles infectées par maladie de l'encre ou les scolytes, nombre de parcelles dans l'année où les arbres ont été coupés...)

Indicateurs futurs (dont la donnée n'est pas encore disponible, etc...)

- Nombre de visiteurs annuels dans la forêt et/ou dans la future maison de la forêt
- Taux de satisfaction des publics



Orientation stratégique B Adapter le territoire au changement climatique

Le territoire est principalement résidentiel, avec une prédominance de l'habitat individuel. Les logements sont relativement anciens, avec plus des trois quarts des logements du parc datant d'avant 1990 et une typologie de grande et moyenne taille (on compte un tiers de T5 ou plus dans l'ensemble du parc résidentiel). En 2018, le secteur résidentiel représentait 59% des consommations d'énergie sur le territoire et 50% des émissions de gaz à effet de serre (GES). En effet, plus d'un tiers des 28 000 logements, ayant réalisé un diagnostic de performance énergétique (DPE) a une étiquette D ou inférieure (64%).

OBJECTIF : Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments et assurer un mix énergétique moins dépendant des énergies fossiles

- Accélérer la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics et privés de l'agglomération
- Limiter la consommation énergétique de l'éclairage des bâtiments publics
- Assurer un mix énergétique moins dépendant des énergies fossiles

PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGEES

Poursuivre la sensibilisation et les incitations à la rénovation énergétique des bâtiments

1. Sensibiliser les habitants et les professionnels aux enjeux énergétiques
2. Inciter les propriétaires à réaliser des travaux avec l'aide de France Rénov' et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), notamment grâce à des permanences de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) et de SOLidaire pour l'Habitat (SOLIHA)
3. Rédiger une charte intercommunale de la construction durable à relayer ensuite dans les documents d'urbanisme comme les plans locaux d'urbanisme ou le plan local de l'habitat

Soutenir la mise en œuvre des actions dédiées du Plan Climat Air Énergie Territorial afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre du territoire

4. Rénover les éclairages publics et les bâtiments communautaires et de services publics (déploiement de LED et optimisation de fonctionnement)
5. Recruter un ingénieur thermicien et énergéticien
6. Élaborer le Schéma directeur des énergies de Plaine Vallée pour disposer d'un outil de partage et d'orientation sur le mix énergétique local et la planification territoriale
7. Prévoir une meilleure lisibilité des budgets, des communes et de l'agglomération, consacrés à la transition écologique, Energies Renouvelables et au développement durable
8. Développer les filières de production d'énergie renouvelable (géothermie et réseaux de chaleur, panneaux solaires et parc photovoltaïque) et suivi des Zones d'accélération des énergies renouvelables

Exemples d'indicateurs de suivi

Quantitatifs et qualitatifs

- Nombre de permanences de rénovation énergétique dans les communes et à l'agglomération
- Nombre de bâtiments publics dont l'éclairage a été modifié et montant des baisses de leur consommation énergétique
- Nombre d'interventions réalisées en faveur du mix énergétique



Orientation stratégique B Adapter le territoire au changement climatique

Plaine Vallée exerce des compétences partagées en matière de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, notamment le contrôle de la conformité des branchements et installations intérieures des particuliers aux réseaux d'assainissement collectif et le contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC) intérieures individuelles. Le SIARE et le SIAH sont les syndicats ayant la charge du transport et de l'épuration des eaux usées et pluviales. Le schéma directeur d'assainissement de Plaine Vallée est en cours d'élaboration avec notamment comme objectif de supprimer les rejets polluants d'eaux usées en milieu naturel causés par la persistance de branchements non conformes. Par ailleurs, les espaces agricoles qui occupent 21% du territoire, constituent également un enjeu vis-à-vis des pollutions des sols et de la disponibilité des eaux souterraines. Cette qualité des ressources en eau influe sur la disponibilité en eau potable.

OBJECTIF : Préserver les ressources en eau des nappes phréatiques et des cours d'eau en qualité et quantité

- Réduire la consommation d'eau du territoire
- Préserver les ressources hydriques du territoire des rejets polluants

PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGEES

Mener une gestion raisonnée de l'eau

1. Maintenir le bon fonctionnement des réseaux publics d'assainissement en lien avec le SIARE et le SIAH en identifiant et en corrigeant les branchements d'assainissement et les dispositifs non collectifs non conformes pour réduire les rejets polluants au milieu naturel (application des règlements d'assainissement)
2. Limiter l'imperméabilisation des sols et chercher à renaturer les sols artificialisés
3. Favoriser le stockage et la réutilisation des eaux de pluie
4. Faire connaître et se donner les moyens d'appliquer les prescriptions du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du Croult-Enghien-Vieille Mer, dont les objectifs sont de préserver et restaurer des zones aquatiques et humides et d'intégrer la gestion des eaux pluviales et de ruissellement au plus tôt dans les processus d'aménagement
5. Développer les aménagements favorisant les usages économes liés à l'eau (reconnaissance sociale de l'eau)
6. Soutenir les syndicats intercommunaux de production et de distribution d'eau potable dans l'amélioration de leur process et la sécurisation de la ressource et des captages en eau (par exemple installation de capteurs permettant de signaler les fuites)
7. Valoriser le gisement hydrothermal sulfuré d'Enghien-les-Bains, essentiel pour l'image du territoire

Exemples d'indicateurs de suivi

Quantitatifs et qualitatifs

- Pourcentage de branchements défectueux corrigés
- Linéaire de berges renaturées



Orientation stratégique B Adapter le territoire au changement climatique

Même si la forêt de Montmorency est un réservoir de biodiversité, les secteurs urbanisés de Plaine Vallée représentent plus de 50 % du territoire notamment dans sa partie Sud. Aussi, l'agglomération est confrontée à diverses pollutions (atmosphérique, eau, sol, sonore, lumineuse...) caractéristiques de l'urbanisation. L'étalement urbain et la dominante résidentielle du territoire ont favorisé l'artificialisation des sols, les ruptures écologiques ainsi que l'apparition d'îlots de chaleur urbains. Par ailleurs, le schéma directeur de la Région Île-de-France-Environnement (SDRIF-E) identifie différentes trames déclinées dans le Schéma régional de cohérence écologique et répercutées dans le Plan Climat Air Énergie Territoire de l'agglomération.

OBJECTIF : Renforcer la nature en ville et les continuités écologiques

- Favoriser la présence de la biodiversité sur le territoire
- Permettre un accès facilité à la nature aux habitants de l'agglomération

PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGEES

Consolider les espaces et les éléments de nature, notamment les arbres et l'eau, dans les espaces urbains

1. Aménager et valoriser les espaces verts en ville (parcs urbains, voies vertes, etc...) afin de limiter les îlots de chaleur, renforcer les îlots de fraîcheur et faciliter leur appropriation et leurs usages par la population
2. Mutualiser le recensement des espaces verts de chaque ville, dans une base de données numériques, de type système d'information géographique (SIG), partagée pour une meilleure connaissance, gestion et développement des espaces verts (sensibilisation et formation des agents à la biodiversité)
3. Conduire une concertation avec les collectivités publiques sur la végétalisation des espaces publics (cours d'écoles, parkings, toitures...)

Disposer d'une vision prospective

4. Favoriser les continuités écologiques via les différentes trames
 - Trame verte : lutte contre la détérioration des espaces naturels terrestres
 - Trame bleue : lutte contre la détérioration des espaces naturels aquatiques
 - Trame noire : lutte contre la pollution lumineuse (absence d'éclairage artificiel)
 - Trame blanche : lutte contre la pollution sonore (espaces plus silencieux)
 - Trame brune : lutte contre l'artificialisation des sols naturels avec notamment la conservation d'espaces de pleine terre permettant ainsi de conserver les fonctions écologiques des sols, notamment dans le cadre de l'objectif réglementaire de la zéro artificialisation nette (ZAN)
5. Créer un observatoire de l'artificialisation du foncier
6. Réfléchir au devenir des espaces agricoles
7. Favoriser la biodiversité notamment grâce à des partenariats avec la Ligue de protection des oiseaux (par exemple plantation de haies arbustives, création de refuge) et l'Office national de la biodiversité

Exemples d'indicateurs de suivi

Quantitatifs et qualitatifs

- Étude sur les trames (verte, bleue, noire, etc...)
- Localisation et superficie des trames reconstituées ou créées
- Superficie d'espaces publics végétalisés



Orientation stratégique C
**Devenir une destination touristique de référence,
attrayante et reconnue
dans le Val-d'Oise et l'Île-de-France**

Le lac, le Château de la Chasse, la collégiale Saint-Martin de Montmorency, les golfs, l'hippodrome de Soisy-Enghien, le musée Jean-Jacques Rousseau et la forêt de Montmorency sont des facteurs d'attractivité touristique importants. En Île-de-France, Enghien-les-Bains est le seul centre thermal et casino (premier de France) et l'unique ville UNESCO des arts numériques. Le territoire est également maillé d'éléments patrimoniaux qui restent à mettre en valeur. En partenariat avec Val-d'Oise Tourisme, deux offices de tourisme se partagent la promotion touristique de l'agglomération : l'Office de tourisme intercommunal de Montmorency (administré par Plaine Vallée) et celui d'Enghien-les-Bains (administré par la commune).

**OBJECTIF : Mettre en place une stratégie de renforcement de la promotion
touristique en convergence avec les deux offices du tourisme**

- Offrir une lisibilité de l'offre touristique et une valorisation des atouts patrimoniaux, culturels et naturels de Plaine Vallée
- Cordonner les moyens et les ressources patrimoniales sur le territoire pour élaborer une stratégie touristique partagées

PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGEES

Valoriser le patrimoine culturel, naturel et architectural du territoire

1. Définir le volet touristique du projet de territoire
2. Travailler au rapprochement des deux offices de tourisme existants
3. Travailler à la création de circuits touristiques cohérents et lisibles
4. Créer des liaisons entre les différents sites naturels et touristiques de l'agglomération (en lien avec un plan mobilités douces)
5. Renforcer la signalétique pour mettre en lumière le patrimoine local
6. Promouvoir la richesse du patrimoine architectural, naturel et culturel du territoire, tant auprès des habitants qu'à l'extérieur, en s'appuyant sur les moyens de l'office de tourisme intercommunal (site internet et réseaux) et sur les supports communaux

Exemples d'indicateurs de suivi

Quantitatifs et qualitatifs

- Taux de satisfaction des publics
- Nombre de visiteurs accueillis dans les offices de tourisme du territoire
- Nombre de circuits ou de balades créés
- Nombre de panneaux informatifs implantés

**LE PROJET DE TERRITOIRE
POUR OFFRIR AUX HABITANTS LA POSSIBILITÉ
DE VIVRE ET TRAVAILLER AUTREMENT
SUR UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ**





Orientation stratégique A Agir pour capter les acteurs économiques et fixer les forces vives du territoire

En lien avec le caractère résidentiel du territoire, le tissu économique local est composé de très petites entreprises (TPE) et de petites et moyennes entreprises (PME) qui emploient peu d'actifs. Cependant l'agglomération héberge 24 zones d'activités économiques, qui concentrent plus de 15% de l'emploi salarié du territoire. Même si le manque de foncier économique disponible complique l'installation des entreprises et que l'identité du territoire comme levier d'attractivité reste peu mobilisée, l'agglomération peut s'appuyer sur sa Direction du développement économique et de l'emploi à l'expertise qualifiée, qui a déjà développé 105 000m² de surface de plancher à destination des entreprises depuis 2018. Par ailleurs, l'agglomération dispose du premier et plus ancien comité local école entreprise (CLEE) d'Île-de-France.

OBJECTIF : Tendre vers un territoire économiquement attractif pour les entreprises

- Renforcer l'attractivité économique du territoire auprès des porteurs de projets et des entreprises afin de créer des emplois de proximité accessible aux habitants

PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES

Développer les partenariats économiques avec des actions de communication et d'animation de réseaux

1. Renforcer les partenariats économiques avec les communes pour inciter les entreprises à s'installer sur le territoire, y compris hors zones d'activités
2. Développer des synergies avec les entreprises du territoire (clubs et réseaux d'entreprises en s'appuyant sur les associations existantes, mettre en place des événements récurrents pour animer et consolider les réseaux d'entreprises
3. Consolider des liens avec les pôles universitaires (PUI) et le CLEE, écoles, etc...

Envisager la création d'un outil de portage d'actifs immobiliers de type foncière

4. Porter des cellules commerciales pour attirer, orienter et préserver le tissu commerçant des centres-villes
5. Proposer des outils de portage foncier spécifique comme le bail à construction
6. Porter des actifs économiques à destination des entreprises

Affiner la vocation des zones d'activités économiques en fonction des objectifs d'emplois et du parcours résidentiel des entreprises

7. Attirer des entreprises ou groupement d'entreprises par secteur économique ou par filière
8. Favoriser le lien entre les différentes zones d'activités économiques en s'appuyant sur les clubs d'entreprises
9. Poursuivre la rénovation des zones d'activités dans le cadre du Schéma directeur des zones d'activités économiques

Exemples d'indicateurs de suivi

Quantitatifs et qualitatifs

- Nombre d'entreprises accueillies dans les ZAE
- Surface d'immobilier économique développée
- Nombre de Zones d'Activités Économiques rénovées
- Nombre d'événements entrepreneuriaux organisés



Orientation stratégique A Agir pour capter les acteurs économiques et fixer les forces vives du territoire

La concentration de l'emploi sur l'agglomération est assez faible compte-tenu de son caractère résidentiel (moins d'un emploi pour deux actifs). En 2020, 86 % des actifs du territoire travaillent en dehors de leur commune de résidence. Les professions et catégories socioprofessionnelles supérieures et les emplois stables (contrat à durée indéterminée) sont particulièrement bien représentés. Le territoire n'héberge par ailleurs que très peu d'offres de formations, ce qui freine l'accès à l'emploi, en particulier pour les personnes en reconversion et les jeunes, qui restent les plus touchés par le chômage ce qui contribue à l'écart entre les attentes des recruteurs et les profils des demandeurs d'emploi sur le territoire.

OBJECTIF : Favoriser l'installation d'entreprises pour créer des emplois de proximité accessibles aux habitants

- Permettre la formation des jeunes du territoire sur leur lieu de résidence
- Favoriser le maintien des jeunes sur le territoire
- Soutenir la création d'entreprises sur le territoire
- Offrir des profils qualifiés aux secteurs en tension sur le territoire

PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES

Développer une offre de formation adaptée au territoire

1. Lancer une étude sur les besoins des filières en tension et examiner les besoins liés à l'activité agricole
2. Mettre à disposition des locaux d'activités pour accueillir des offres de formation
3. Réfléchir au devenir des activités, des espaces agricoles et au développement de l'alimentation de proximité (exemple maraichage)

Exemples d'indicateurs de suivi

Quantitatifs et qualitatifs

- Nombre d'emplois créés ou implantés
- Nombre de formations hébergées
- Nombre d'élèves formés



Orientation stratégique B Favoriser une offre de logements accessibles

À l'image de la tendance observée en Île-de-France, la demande de logements au sein de l'agglomération continue de croître, tandis que les possibilités de construction se réduisent en raison de contraintes tels que le zéro artificialisation nette (ZAN), le plan d'exposition au bruit (PEB) et la protection des espaces naturels. Si certaines communes rencontrent des difficultés pour atteindre leurs objectifs quantitatifs de logements sociaux, c'est l'ensemble de la chaîne de production de logements qui connaît un ralentissement, malgré un effort important des communes pour atteindre leurs objectifs de construction neuve. Cette situation limite la capacité du territoire à proposer un parcours résidentiel tout au long de la vie de ses habitants et nuit à son attractivité auprès des entreprises, confrontées à des difficultés pour loger leurs salariés.

OBJECTIF : Développer et favoriser les parcours résidentiels des habitants

- Permettre aux entreprises de se fixer sur le territoire en dotant l'agglomération d'une offre de logements à destination de leurs salariés
- Flécher, vers les salariés des métiers en tension, de nouveaux logements accessibles et ainsi générer une opportunité permettant de participer aux objectifs de la loi Solidarité et renouvellement urbain

PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES

Tendre vers un parc de logements correspondant aux besoins de ses habitants et de ses entreprises

1. Renforcer la création de logements sociaux et de logements intermédiaires dans l'existant par des opérations d'acquisition-amélioration et améliorer la coordination des 20 bailleurs du territoire pour permettre aux jeunes et aux actifs de rester et/ou de s'installer sur le territoire (notamment pour les métiers en tension)
2. Accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées grâce notamment à l'adaptation des logements existants et la production de logements adaptés
3. Développer un observatoire de l'habitat et du foncier qui permettrait d'objectiver la connaissance du parc de logements et de repérer les secteurs à enjeux

Mobiliser les différents outils réglementaires pour faire face à la pression foncière

4. Créer des secteurs de renouvellement urbain, à la demande des communes concernées, dans la zone C de restriction de constructibilité du plan d'exposition au bruit. Ces secteurs, délimités par arrêté préfectoral, permettent de réaliser des opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain à condition que cela n'entraîne pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores (démolition-reconstruction, restructuration de l'habitat existant...)
5. Comblent le déficit entre l'offre et la demande de logement social et atteindre le taux de 25 % de logements sociaux grâce à la signature de contrat de mixité sociale entre l'État et ces communes carencées

Exemples d'indicateurs de suivi

Quantitatifs et qualitatifs

- Nombre de logements dont logements sociaux et logements intermédiaires construits
- Nombre de logements réhabilités et/ou adaptés



Orientation stratégique C Encourager le report modal

Avec une concentration de l'emploi relativement faible sur l'agglomération (un emploi sur le territoire pour deux actifs résidents), les habitants vont travailler principalement vers les trois pôles extérieurs de Cergy, Roissy-Aéroport et Paris. En outre, 80% des ménages possèdent au moins un véhicule et 51% des trajets pendulaires domicile-travail sont effectués en voiture. La part des transports en commun, dont la coordination a été déléguée au Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency (SIEREG), ne représente que 38% de ces trajets. L'ensemble des déplacements routiers génère 25% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire et les mobilités actives (marche et vélo) constituent 20% des déplacements sur les trajets de moins de 5 kilomètres.

OBJECTIF : Développer notamment les mobilités alternatives et continuer à favoriser les transports en commun

- Encourager le report vers les mobilités douces
- Réduire les nuisances liées à l'utilisation de la voiture

PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES

Créer des continuités douces sécurisées sur et autour du territoire

1. Poursuivre l'élaboration concertée d'un plan vélo communautaire, qui sera connecté à l'ossature des voies cyclables départementales et autres voies cyclables extraterritoriales
2. Développer des équipements et aménagements cyclables sécurisés, ainsi que des services associés à l'usage du vélo
3. Favoriser l'installation de parkings et relais vélo sécurisés (abris)
4. Créer une continuité de cheminements de mobilité active reliant les différents pôles d'activités locales (scolaires, sportives, administrations publiques, économiques, touristiques et de loisirs), également reliée aux trames vertes et bleues
5. Sensibiliser les publics à la pratique de mobilités alternatives, à l'image du challenge éco-mobilité scolaire

Elaborer le Plan local des mobilités de Plaine Vallée

6. Favoriser l'intermodalité des secteurs à enjeux (nœuds multimodaux de transports notamment les gares)
7. Impliquer les acteurs locaux dans l'élaboration des schémas de référence des pôles d'échanges du territoire (études pilotées par Île-de-France Mobilités)
8. Augmenter les places de stationnements à proximité des pôles multimodaux de type gares
9. Aménager des aires de covoiturage à proximité de grands axes de circulation
10. Assurer l'accessibilité notamment pour les personnes à mobilité réduite des pôles multimodaux
11. Optimiser la fréquence des bus, notamment vers les sites d'activités économiques

Exemples d'indicateurs de suivi

- Taux d'évolution de l'utilisation de la voiture, des mobilités douces et des transports en commun dans les trajets domicile-travail
- Nombre de passages de cyclistes sur les axes structurants du territoire



Orientation stratégique D Tendre vers un paysage urbain irréprochable

Plaine Vallée a transféré la collecte et le traitement des déchets ménagers à deux syndicats mixtes présents sur le territoire : EMERAUDE et le SIGIDURS. Avec 280 kilos d'ordures ménagères par an et par habitant, la réduction des déchets, le tri sélectif et la valorisation des déchets (recyclage, compost, production d'énergie) sont encouragés. Dans ce cadre, des Programmes locaux de prévention des déchets (PLPDMA) sont en cours d'élaboration pour chacun des syndicats.

OBJECTIF : Lutter activement pour une réduction des déchets ménagers et des dépôts sauvages

- Réduire la quantité de déchets produits par les ménages de l'agglomération
- Supprimer les dépôts sauvages sur le territoire

PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES

Accompagner le syndicat Emeraude et le SIGIDURS

1. Soutenir leur démarche de réduction et de gestion optimale des déchets en application de leur programme local de prévention des déchets (PLPDMA), notamment en termes de compostage

Mener des actions de sensibilisation autour de la collecte de déchets ménagers pour prévenir les dépôts sauvages

2. Développer par exemple des actions « Mon territoire propre » auprès des habitants, écoles et entreprises

Supprimer les dépôts sauvages

3. Installer un éco-site (déchèterie) sur le territoire
4. Créer une recyclerie ou une ressourcerie intercommunale

Lutter contre les incivilités environnementales dans le cadre de la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention

5. Réaliser un suivi annuel
6. Combattre le phénomène de dépôts sauvages avec la création d'un dispositif global et novateur (département, préfecture, gendarmerie et communes) à l'échelle du département dans lequel l'agglomération sera site pilote pour expérimenter et généraliser la verbalisation

Exemples d'indicateurs de suivi

Quantitatifs et qualitatifs

- Pourcentage de réduction du poids d'ordures ménagères par an et par habitant
- Nombre d'infractions pour dépôt sauvage relevées
- Nombre de verbalisations
- Nombre de visiteurs de l'éco-site et tonnes de déchets déposés

**LE PROJET DE TERRITOIRE
POUR S'ENGAGER DANS LA PRÉSERVATION D'UN
TERRITOIRE DE CONFIANCE QUI SE DÉFINIT PAR LA
TRANQUILLITÉ DE SES HABITANTS**





Orientation stratégique A Améliorer l'accès aux soins pour les habitants de l'agglomération

L'agglomération est confrontée à un déficit croissant en professionnels de santé. Il est de plus en plus difficile d'assurer une prise en charge satisfaisante. Sur Plaine Vallée, 37 % des médecins généralistes ont plus de 60 ans ce qui va poser le problème de leur remplacement. Il existe par ailleurs des inégalités territoriales importantes en matière d'accès aux soins qui justifie la mise en place de politique de solidarité efficace. Porté par Plaine Vallée, en collaboration avec l'Agence régionale de la santé, un contrat local de santé est en cours d'élaboration afin de réduire ces inégalités territoriales et sociales et de simplifier le parcours santé des habitants tout en favorisant la complémentarité des acteurs. Ce contrat mobilisera, de façon coordonnée, différents partenaires autour des quatre priorités régionales : la santé mentale, la prévention, l'enfance et la santé environnementale.

OBJECTIF : Renforcer et adapter l'offre de santé pour préserver les services actuels tout en répondant notamment aux besoins liés au vieillissement

- Offrir un territoire de santé et de bien-être coordonné et solidaire
- Favoriser un meilleur accès aux soins aux populations à risque

PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES

Poursuivre la dynamique, engagée par Plaine Vallée, sur les sujets de santé par l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat local de santé autour des priorités du territoire

1. Coordonner et articuler les acteurs et les dispositifs dans le cadre d'une stratégie fonctionnelle et transversale notamment grâce à une reconfiguration partenariale (portes d'entrée et liens avec des centres de référence en faveur des patients, de l'aide aux personnes et la formation des professionnels)
2. Améliorer la prise en charge des patients, en servant de relais, notamment pour la prise en charge des troubles du neurodéveloppement, du comportement et la santé mentale chez les jeunes, les pathologies du sommeil, les spécialités actuellement déficitaires et tout ce qui concerne la prévention
3. Améliorer la complémentarité des acteurs et mettre en place des parcours simplifiés pour les patients
4. Développer et coordonner les maisons de santé pour favoriser la mise en réseau des professionnels et combler l'absence de spécialistes (santé mentale, dermatologie)
5. Rendre le territoire attractif pour les professionnels de santé et sécuriser leur activité
6. Développer la télémédecine et la médecine itinérante, notamment hors les murs en mettant en place sur les territoires sous dotés des maisons médicales tremplin pour accueillir les équipes mobiles et aider à la mise en place d'équipes gériatriques pour la prise en charge des patients isolés non mobile
7. Lutter contre les addictions et les conduites à risques

Déployer un urbanisme favorable à la santé dans les politiques d'aménagement

8. Mobiliser les outils et encourager les choix d'aménagement, minimisant l'exposition des populations à des facteurs de risque (pollution de l'air, nuisances sonores, îlot de chaleur urbain) et favorisant la protection contre ces risques (pratique de l'activité physique, accès aux soins ou espaces verts)

Exemples d'indicateurs de suivi

Quantitatifs et qualitatifs

- Evolution de l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL)
- Évolution du nombre de médecins généralistes et spécialistes sur le territoire



Orientation stratégique B Favoriser le bien-vivre et la tranquillité de vie pour un territoire de confiance

Avec 112 policiers municipaux mutualisés auprès de l'intercommunalité, un réseau de 1 870 caméras opérationnelles, l'agglomération s'est déjà pleinement engagée pour assurer un cadre de vie paisible à ses administrés. Le centre de supervision urbain intercommunal, compilant les images de vidéosurveillance, est directement relié aux forces de l'ordre pour une intervention rapide. Un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) a par ailleurs été mis en place en 2023 afin d'élaborer et mettre en œuvre des actions concrètes et partenariales qui répondent aux difficultés du territoire de façon concertée.

OBJECTIF : Poursuivre l'utilisation des outils qui donnent au territoire sa capacité de préserver la tranquillité de son cadre de vie

- Préserver et renforcer la sécurité et le cadre de vie apaisé du territoire

PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES

Consolider la tranquillité publique et lutter contre les incivilités

1. Renforcer la vidéoprotection en particulier en intégrant de l'intelligence artificielle notamment en améliorant les interactions entre la vidéoprotection et les polices municipales mutualisées
2. Évaluer le dispositif de mutualisation des polices municipales et réfléchir à l'optimisation de l'emploi des effectifs pour un maillage territorial cohérent
3. Relancer le dispositif de signalement des incidents se produisant dans l'habitat social
4. Poursuivre et renforcer le partenariat entre l'agglomération et l'ensemble des forces de sécurité, les différents partenaires et les parties prenantes contribuant à la sécurité et à la prévention (notamment accentuer le rapprochement avec les habitants)
5. Consolider les dispositifs de prévention des risques liés aux festivités

Exemples d'indicateurs de suivi

Quantitatifs et qualitatifs

- Evolution des données du ministère de l'Intérieur relatives aux infractions commises sur le territoire
- Nombre caméras de vidéoprotection supplémentaires
- Nombre de policiers municipaux supplémentaires



Orientation stratégique B
Favoriser le bien-vivre et la tranquillité de vie
pour un territoire de confiance

Au-delà de la délinquance constatée, plusieurs problématiques retiennent l'attention des acteurs du territoire : la progression des violences liées à la sphère privée, le trafic de stupéfiants, les rivalités entre bandes de jeunes, la montée en puissance des comportements à risque liés à la sexualité (particulièrement chez les mineurs), et les troubles à la tranquillité résidentielle. Le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), institué par l'agglomération, agit pour optimiser les moyens dédiés à la prévention de la délinquance.

OBJECTIF : Lutter contre les incivilités dans un rapport de proximité et d'écoute avec les habitants

- Protéger les publics les plus fragiles

PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES

Développer les actions partenariales de prévention de la délinquance en direction des jeunes

1. Sensibiliser et éduquer à la loi (déploiement des outils 9/13 et 13/18)
2. Rapprocher les jeunes et la police (par exemple déploiement du dispositif PROX)
3. Développer les actions éducatives en matière de prévention des conduites prostitutionnelles auprès des mineurs
4. Informer, sensibiliser et former les acteurs du territoire sur la question de la prostitution des mineurs
5. Développer et diversifier les offres de travaux d'intérêts généraux mineurs et majeurs
6. Prévenir et lutter contre les conduites à risques
7. Apaiser les tensions et les conflits entre quartiers, en sensibilisant à la loi les jeunes
8. Poursuivre le travail enclenché par le Programme de réussite éducative intercommunal (PREI) sur la prévention du harcèlement scolaire, et l'élargir au reste de l'agglomération
9. Miser sur les éducateurs de proximité et médiateurs s'il y a un renforcement des effectifs

Renforcer l'accès au droit, l'aide aux victimes et la prévention des violences intrafamiliales

10. Soutenir et consolider le dispositif d'intervention sociale en commissariat et en gendarmerie
11. Développer et animer la mise en réseau des acteurs intervenant dans le champ de la prévention et de la lutte contre les violences intrafamiliales (par exemple renforcer les formations prévues par le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) dans l'écoute et la réception de la parole des victimes, notamment des femmes victimes de violences conjugales)
12. Informer, sensibiliser et former les acteurs de première ligne sur la question des violences conjugales
13. Réfléchir à l'implantation d'un dispositif d'accès au droit et d'aide aux victimes sur le territoire

Exemples d'indicateurs de suivi

Quantitatifs et qualitatifs

- Nombre d'enfants accompagnés dans le cadre du Programme de réussite éducative intercommunal (PREI)
- Nombre de femmes victimes de violences conjugales accompagnées



Orientation stratégique C
S'appuyer sur les équipements culturels et sportifs du territoire

L'agglomération assure la gestion du théâtre Silvia Monfort / TOPF, à Saint-Brice-sous-Forêt. Doté de 454 places, il propose une vingtaine de représentations par an (théâtre, concert, danse) auxquelles vont assister plus de 5 000 spectateurs. Il existe par ailleurs un réseau mutualisé de 16 médiathèques, une ludothèque et 17 points de lecture à travers le territoire. Enfin, les piscines communautaires, la Vague (Soisy-sous-Montmorency et Andilly) et Maurice Gigoï (Ezanville) ont accueilli près de 460 000 visiteurs en 2024.

OBJECTIF : Promouvoir et diversifier l'offre culturelle et sportive des équipements du territoire pour le rendre plus attractif, fidéliser ses habitants

- Soutenir le dynamisme culturel et sportif du territoire
- Etendre le rayonnement des équipements communautaires

PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES

Favoriser la mise en réseau des conservatoires et écoles de musique sur le modèle des bibliothèques

1. Mettre en place un orchestre de Plaine Vallée réunissant les professeurs des Conservatoires et écoles de musique pour renforcer les liens entre les structures
2. Se doter d'un événement culturel ou sportif à l'échelle de l'agglomération, en un lieu symbolique, qui soit fédérateur
3. Revoir l'offre tarifaire pour les actifs du territoire afin de bénéficier des équipements intercommunaux
4. Offrir un kit de bienvenue aux nouveaux habitants et aux agents (communaux et intercommunaux) pour faire découvrir les équipements du territoire
5. Réfléchir à l'harmonisation des tarifs d'inscription dans les bibliothèques du réseau (habitants et extérieurs à l'agglomération)

Veiller au maillage des équipements et de l'offre sportive (ainsi que leur accessibilité PMR) dans une logique de complémentarité

6. Cartographier les équipements sportifs et culturels et référencer les principales offres et projets futurs au sein de chaque commune pour renforcer la complémentarité entre offres et éviter des concurrences
7. Référencer les manifestations et événements culturels et sportifs du territoire, et travailler à leur coordination, avec une communication accrue sur le sujet (réseaux sociaux, bulletins municipaux, sites des collectivités, relais sur la plateforme de l'Office du Tourisme Intercommunal...)

Exemples d'indicateurs de suivi

Quantitatifs et qualitatifs

- Nombre de spectateurs du théâtre Silvia Monfort
- Nombre de visiteurs dans les piscines intercommunales
- Nombre d'inscrits, de prêts, de documents qui transitent grâce à la navette intercommunale
- Participation aux événements musicaux communautaires



POUR AMELIORER LA COHERENCE GLOBALE DE L'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE

Plaine Vallée est un territoire de transition, entre des espaces urbains au sud et plus ruraux au nord, en interface entre les espaces denses du cœur métropolitain et les espaces naturels et paysagers du nord du département. Ce contexte géographique singulier met le territoire à l'épreuve dans sa capacité à être résilient dans le temps et cohérent d'un point de vue réglementaire via les différents documents planificateurs. Ces documents stratégiques permettraient à Plaine Vallée d'avoir la maîtrise de son développement et des grandes orientations futures arrêtées dans le présent projet de territoire. La planification facilite l'anticipation et l'adaptation aux changements climatiques, sociaux et environnementaux que nous subissons. Des outils structurants et fédérateurs permettraient de consolider les lignes de forces du territoire et de les mobiliser pour relever les défis actuels. L'objectif est de catalyser les énergies et les ambitions des acteurs du territoire tout en renforçant le sentiment d'appartenance et la cohésion territoriale. Il est également primordial de proposer le meilleur cadre de déploiement pour les projets des entreprises et des habitants. Ces documents prospectifs contribueront grandement à déployer le Projet de Territoire dans la durée au bénéfice des villes et des habitants en affirmant les priorités auprès des partenaires et des acteurs clés.

OBJECTIF : Favoriser la réalisation de documents stratégiques et prospectifs

- Traduire réglementairement le projet de territoire dans plusieurs volets thématiques
- Rendre les objectifs et les actions de l'agglomération visibles, pour faciliter leur mise en œuvre
- Disposer d'outils de planification cohérents et transverses au sein de l'agglomération

PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES

Réfléchir à l'élaboration de documents fédérateurs et prospectifs orientés vers l'avenir

1. Rédiger un schéma de cohérence territoriale (SCoT) offre la possibilité de disposer d'un outil contractuel dotant le territoire des outils réglementaires permettant de décliner les orientations politiques et stratégies définies par le projet de territoire.
2. Améliorer la cohérence et l'harmonisation des règlements des plans locaux d'urbanisme (PLU), notamment pour les zones situées sur deux communes, par exemple en organisant une ou deux fois par an des réunions entre les différents services des communes
3. Réaliser un Plan des mobilités facilite une vision cohérente des déplacements à l'échelle du territoire. Il est l'outil réglementaire favorisant le report modal de la voiture vers les déplacements alternatifs. L'objectif est également d'améliorer les déplacements compliqués (durée, bouchons, manque d'infrastructures sécurisées pour les solutions de mobilités alternatives)
4. Élaborer le Schéma Directeur des Énergies de Plaine Vallée pour disposer d'un outil de partage et d'orientation sur le mix énergétique local et la planification territoriale



ANNEXE 1 TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES AXES, ORIENTATIONS ET FICHES-OBJECTIFS

UN PROJET DE TERRITOIRE

AXES	ORIENTATIONS	OBJECTIFS 2035	PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES
POUR UN CADRE DE VIE D'EXCEPTION, PRÉSERVÉ PAR UNE AGGLOMÉRATION VERTE ET VERTUEUSE	A. S'affirmer comme une agglomération verte et vertueuse qui préserve et capitalise sur son patrimoine paysager et naturel	1. Faire de la forêt de Montmorency un élément distinctif du territoire, préservé et protégé	1. Une forêt préservée (orientation des flux de visiteurs, soutien de l'ONF par l'Agglomération, travail sur les entrées) 2. Une forêt expliquée (lieu emblématique, communication et médiation auprès des jeunes publics)
	B. Adapter le territoire au changement climatique	2. Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments et assurer un mix énergétique moins dépendant des énergies fossiles	1. Poursuivre les incitations auprès des habitants 2. Rénover les éclairages communautaires, soutenir la mise en œuvre du PCAET et schéma directeur des énergies
		3. Préserver les ressources en eau des nappes phréatiques et des cours d'eau en qualité et quantité	1. Gestion raisonnée de l'eau et valoriser le gisement d'Enghien-les Bains 2. Bon fonctionnement des réseaux d'assainissement publics 3. Faire connaître les prescriptions du SAGE
		4. Renforcer la nature en ville et les continuités écologiques	1. Consolider les espaces et éléments de nature 2. Disposer d'une vision prospective (notamment les trames, artificialisation et devenir espaces agricoles)
	C. Devenir une destination touristique de référence, attrayante et reconnue en Île-de-France	5. Mettre en place une stratégie de renforcement de la promotion touristique en convergence avec les deux offices du tourisme	Valoriser le patrimoine culturel, naturel et architectural du territoire

UN PROJET DE TERRITOIRE

AXES	ORIENTATIONS	OBJECTIFS 2035	PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES
POUR OFFRIR AUX HABITANTS LA POSSIBILITÉ DE VIVRE ET TRAVAILLER AUTREMENT SUR UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ	A. Agir pour capter les acteurs économiques et fixer les forces vives du territoire	1. Tendre vers un territoire économiquement attractif pour les entreprises	1. Développer des partenariats économiques via la communication 2. Envisager la création d'un outil de portage d'actifs immobiliers 3. Affiner la vocation des ZAE
		2. Favoriser l'installation d'entreprises pour créer des emplois de proximité accessibles aux habitants	1. Développer une offre de formation adaptée au territoire
	B. Favoriser une offre de logements accessibles	3. Développer et favoriser les parcours résidentiels des habitants	1. Tendre vers un parc de logements répondant aux besoins des habitants 2. Mobiliser les différents outils réglementaires pour faire face à la pression foncière
	C. Encourager le report modal	4. Développer notamment les mobilités alternatives et continuer à favoriser les transports en commun	1. Créer des continuités douces sécurisées sur et autour du territoire (cyclables, engins de déplacement personnel et piétones) 2. Favoriser l'intermodalité des secteurs à enjeux
	D. Tendre vers un paysage urbain irréprochable	5. Lutter activement pour une réduction des déchets ménagers et des dépôts sauvages	1. Accompagner les syndicats dans la réduction des déchets 2. Mener des actions de sensibilisation 3. Lutter contre les dépôts sauvages et les incivilités environnementales

UN PROJET DE TERRITOIRE

AXES	ORIENTATIONS	OBJECTIFS 2035	PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES
POUR S'ENGAGER DANS LA PRÉSERVATION D'UN TERRITOIRE DE CONFIANCE QUI SE DÉFINIT PAR LA TRANQUILLITÉ DE SES HABITANTS	A. Améliorer l'accès aux soins pour les habitants de l'agglomération	1. Renforcer et adapter l'offre de santé pour préserver les services actuels tout en répondant notamment aux besoins liés au vieillissement	1. Poursuivre la dynamique engagée sur les sujets de santé (CLS) 2. Déployer un urbanisme favorable à la santé dans les politiques d'aménagement
	B. Favoriser le bien- vivre et la tranquillité de vie pour un territoire de confiance	2. Poursuivre l'utilisation des outils qui donnent au territoire sa capacité de préserver la tranquillité de son cadre de vie	Consolider la tranquillité publique et lutter contre les incivilités (renforcer la vidéoprotection et poursuivre le dialogue avec les partenariats locaux et nationaux)
		3. Lutter contre les incivilités dans un rapport de proximité et d'écoute avec les habitants	1. Développer les actions partenariales de prévention de la délinquance 2. Renforcer l'accès au droit, l'aide aux victimes et la prévention des violences intrafamiliales
C. S'appuyer sur les équipements culturels et sportifs du territoire	4. Promouvoir et diversifier l'offre culturelle et sportive des équipements du territoire pour le rendre plus attractif, fidéliser ses habitants	1. Favoriser la mise en réseau des conservatoires 2. Créer un événement culturel / sportif sur l'agglomération et référencer les équipements 3. Veiller au maillage des équipements et réfléchir à la tarification	
POUR AMÉLIORER LA COHÉRENCE GLOBALE DE L'AMÉNAGEMENT SUR LE TERRITOIRE	Favoriser la réalisation de documents stratégiques et prospectifs		Réfléchir à l'élaboration de documents fédérateurs et prospectifs (SCoT, plan des mobilités, schéma directeurs des énergies, etc...)

ANNEXE 2 DIAGNOSTIC

Plaine Vallée 2035

// **Projet de Territoire**

Diagnostic de territoire



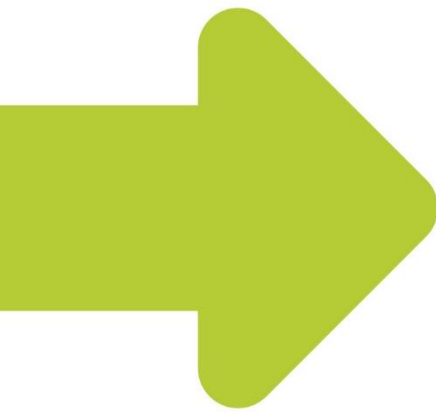
Andilly · Attainville · Bouffémont · Deuil-La Barre · Domont · Enghien-les-Bains · Ézanville · Groslay · Margency · Moisselles · Montlignon · Montmagny · Montmorency · Piscop · Saint Gratien · Saint-Brice-sous-Forêt · Saint-Prix · Soisy-sous-Montmorency

www.agglo-plainevallee.fr



Communauté
d'Agglomération

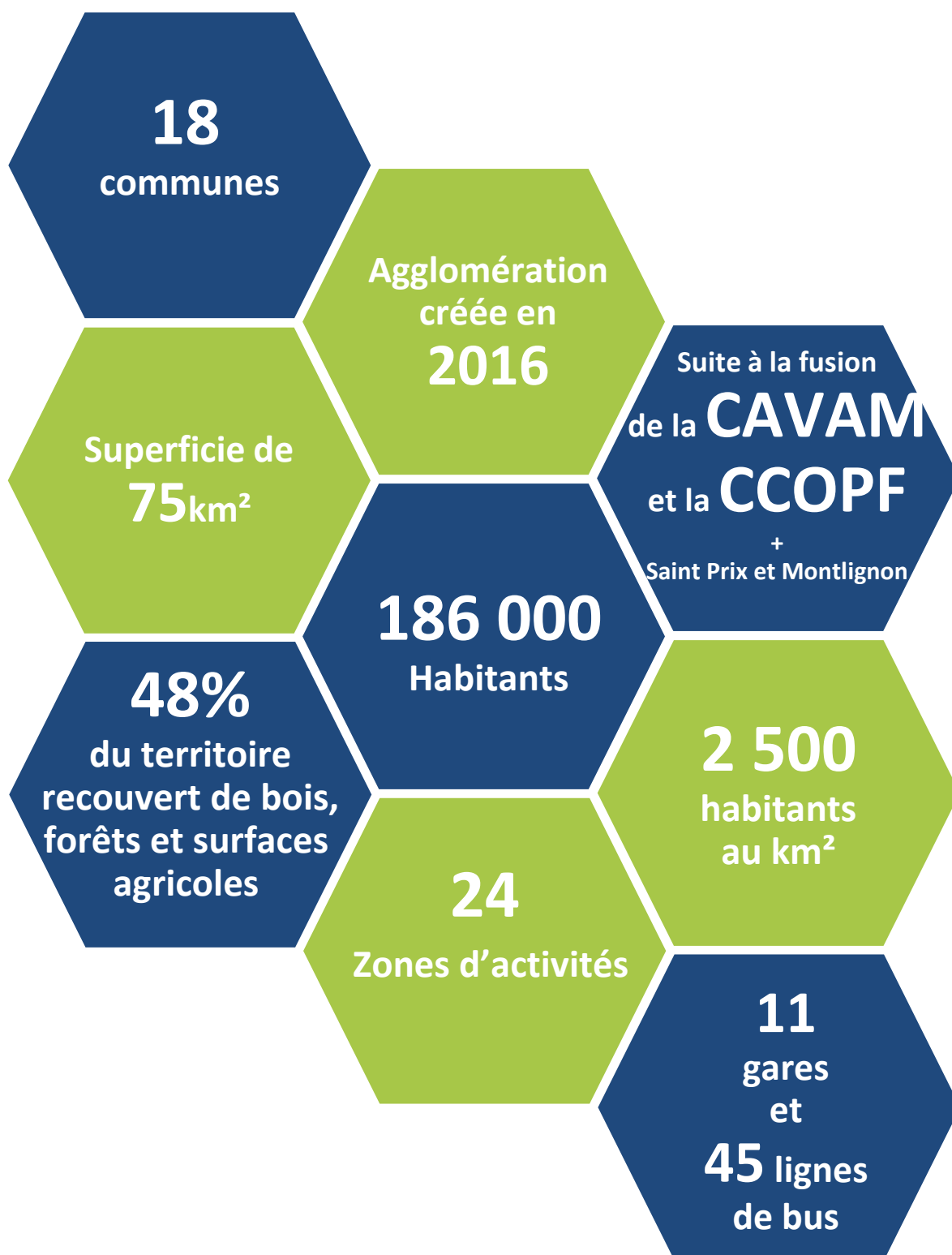
Plaine Vallée
Forêt de Montmorency



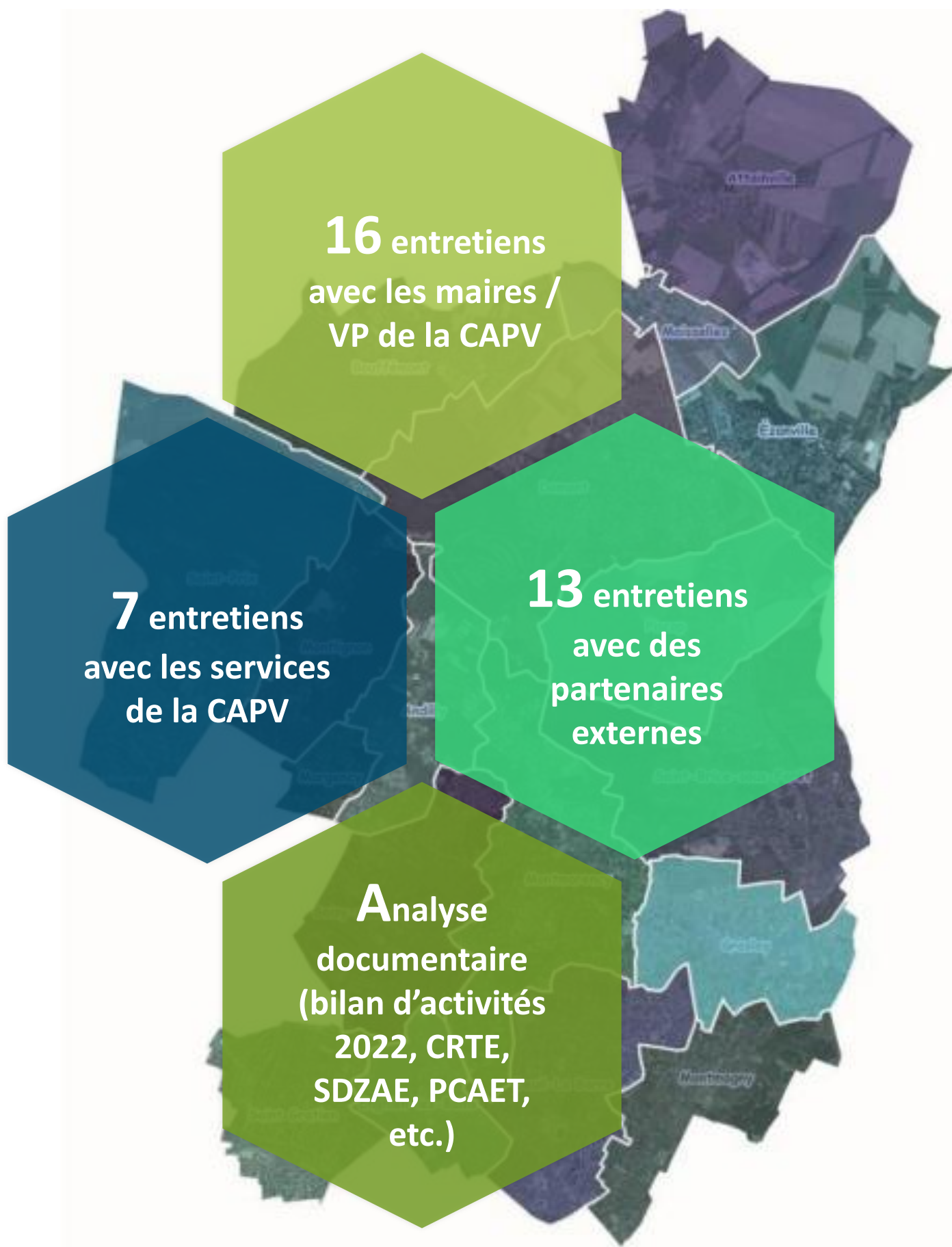
Introduction



1 L'AGGLOMÉRATION PLAINE VALLÉE EN QUELQUES CHIFFRES



1 MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE



1 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

1. La **Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV)** est un **Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** créé le **1^{er} janvier 2016**. Elle est le fruit de la fusion entre :

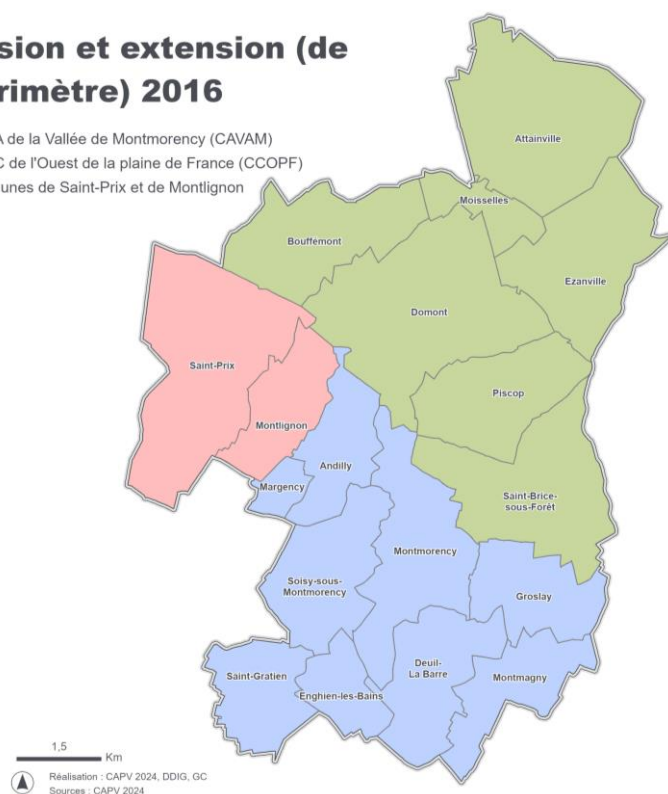
- a. La **Communauté de Communes de l'Ouest Plaine de France (CCOPF)**, au Nord
- b. La **Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM)**

Et étendue aux communes de :

- c. **Saint-Prix et Montlignon**

Fusion et extension (de périmètre) 2016

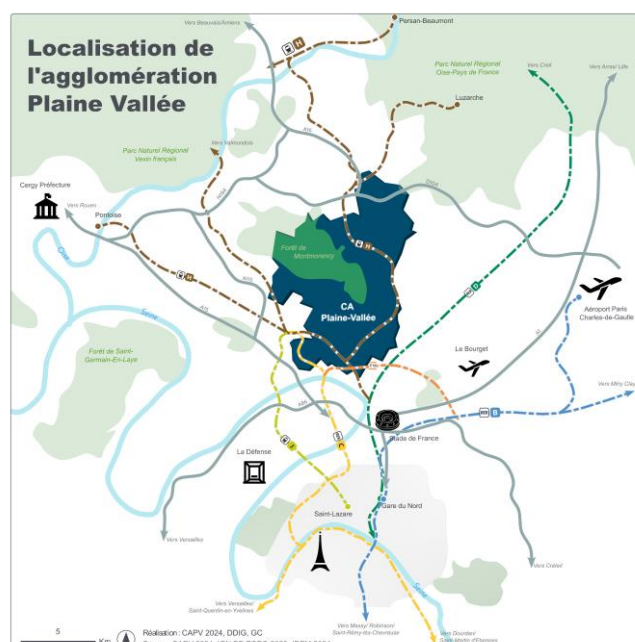
- Ex- CA de la Vallée de Montmorency (CAVAM)
- Ex- CC de l'Ouest de la plaine de France (CCOPF)
- Communes de Saint-Prix et de Montlignon



2. La **Communauté d'Agglomération Plaine Vallée** est située au sud-est du département du Val d'Oise, au nord de la Métropole du Grand Paris et à équidistance entre les pôles d'attractivité de Roissy et de Cergy-Pontoise.

3. Le territoire est composé à :

- a. **54%** de tissu urbain
- b. **17%** par la forêt de Montmorency
- c. **27%** par des terres agricoles



Sources : CRTE, Rapport Développement Durable 2022



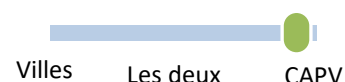
Diagnostic thématique



1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vivre et travailler autrement : une stratégie de la proximité

Compétence (actuelle)



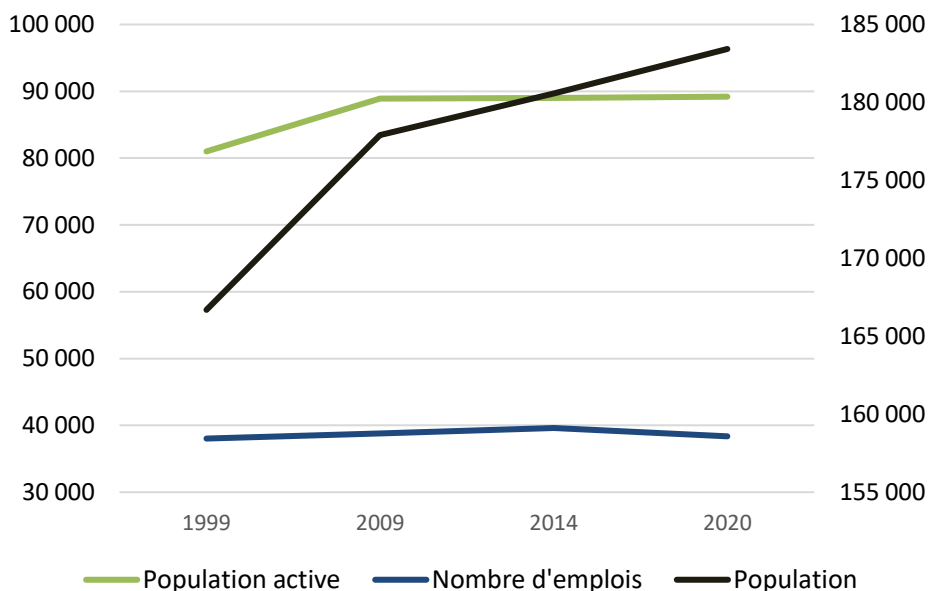
Chiffres clés

24 ZAE communautaires, concentrant 15,4% de l'emploi salarié

48 emplois pour 100 actifs

15% des établissements du Val-d'Oise situés sur le territoire

Evolution comparée de la population, des actifs et de l'emploi entre 1990 et 2020



Grands constats sur le territoire

Tissu économique territorial

- Un **rythme soutenu de création d'entreprises** (hors micro entreprises), avec 1 000 créations d'entreprises par an. Plaine Vallée bénéficie d'un développement plutôt endogène, avec un profil d'entrepreneurs globalement qualifiés qui créent leur entreprise par projet professionnel et moins par défaut ;
- Une **diversification en cours des besoins en matière d'accueil des entreprises** (immobilier, foncier...) avec le développement des activités de services à la population, aux salariés et aux entreprises, et des activités industrielles ;
- **105 000m² de projets économiques développés** depuis 2018 (SDP en activités bureaux) pour offrir un parcours résidentiel plus pertinent aux entreprises ;
- Un **tissu économique néanmoins majoritairement constitué de TPE et de PME**, employant peu, en lien avec la dominante résidentielle du territoire.

Structure de la population active et dynamisme de l'emploi

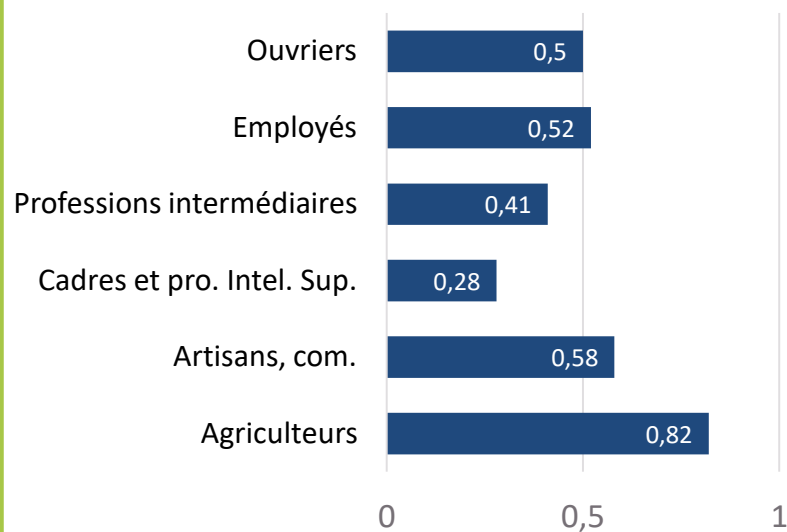
- **La population active et le marché de l'emploi évoluent de façon dissociée**, ce qui souligne la forte trajectoire résidentielle du territoire et favorise la création d'**espaces de vie et de travail distincts** ;

Source : CRTE – INSEE, RP 2020 – Traitement : Citadia

Grands constats sur le territoire (suite)

- La **concentration de l'emploi sur l'agglomération est assez faible** compte-tenu de son caractère résidentiel (47 emplois pour 100 actifs occupés pour Plaine Vallée, contre 78 pour le Val-d'Oise) : en 2020, 86% des actifs résidant et en emploi travaillent en dehors de leur commune de résidence ;
- Les **CSP+ sont particulièrement bien représentés**, tout comme les emplois stables (CDI notamment), avec une prédominance des activités tertiaires : 30% dans les services aux entreprises, 25% dans le commerce et 14% dans le secteur public ;

Nombre d'emplois disponibles sur le territoire et population active en 2020



- **Le taux de chômage de Plaine Vallée est plus faible qu'en Île-de-France (11,8%)** ou que dans le Val-d'Oise (12,4%), mais est néanmoins en augmentation de presque un point et demi en dix ans (9,5% en 2009, 10,9% en 2020). Il **se concentre essentiellement chez les jeunes de 15 à 24 ans (22,5%)** ;

Les ZAE

- Les secteurs consacrés à **l'activité économique et les zones d'emploi représentent 2,78 % du territoire (208ha)**, répartis sur 24 ZAE. Elles accueillent 7,6 % des 14 000 acteurs économiques du territoire pour 15,4 % de l'emploi salarié. Le reste des entreprises et de l'emploi est localisé dans le diffus ;
- 6 000 m² sont disponibles à la commercialisation en ZAE, **insuffisant pour répondre aux besoins d'implantation** et de développement des entreprises ;
- **Les ZAE du territoire se concentrent le long de la D301 / N1**, axe routier structurant pour le territoire permettant de rallier rapidement Paris au sud et les Hauts-de-France au nord. Ce sont également celles qui hébergent le plus d'entreprises et où les secteurs d'activités sont les plus diversifiées ;
- Elles sont situées à **différents stades de développement**, allant de la création (Croix Verte), au réaménagement (Val d'Ezanville), et à d'autres en perte de vitesse et vieillissantes (Perruches, Cures) ;
- Les **activités industrielles laissent progressivement la place à des activités de services** : d'anciens bâtiments industriels sont sous-exploités et pourraient être densifiés, certains sont partiellement utilisés par des activités de service ou de logistique.

Sources : INSEE, RP 2020 – Traitement : Citadia – Schéma Directeur des zones d'activités économiques, 2023

Enjeux et défis pour le territoire

Tissu économique local

- Un territoire confronté à un **nombre de cessions d'entreprises supérieur à celui des repreneurs** ;
- Un **service de développement économique à l'expertise qualifiée** et désormais reconnue par les acteurs économiques et politiques, qui doit poursuivre son rôle de conseil et d'accompagnement auprès des élus ;
- Une **concentration des activités économiques** le long des axes de transports structurants
- Une **identité de territoire peu mobilisée** malgré de nombreux éléments fédérateurs ;

Structure de la population active et dynamisme de l'emploi

- Une **décorrélation entre les demandes des recruteurs et le profil des demandeurs d'emplois** du territoire ;
- Une **absence d'organisme de formation** sur le territoire et des mobilités plutôt compliquées contraignant l'accès à l'enseignement et à l'emploi ;

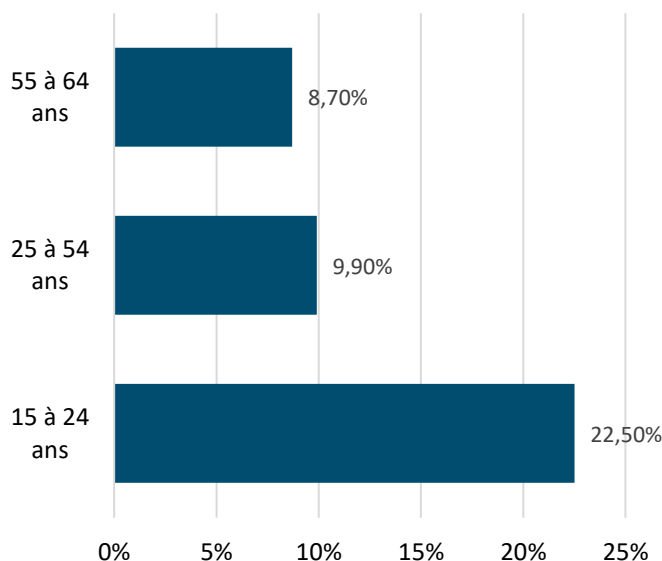
ZAE

- Un **manque de foncier économique disponible** sur le territoire qui participe à la non-satisfaction des demandes d'implantation et de développement des entreprises locales, notamment les plus jeunes ;
- Un potentiel de densification important qui doit engager une **réflexion sur l'orientation souhaitée pour les ZAE** du territoire : doit-on en faire des quartiers économiques de proximité en favorisant leur aménagement vers des espaces de vie et de consommation, ou faut-il les sanctuariser comme des espaces d'accueil d'activités ?

Premières recommandations stratégiques

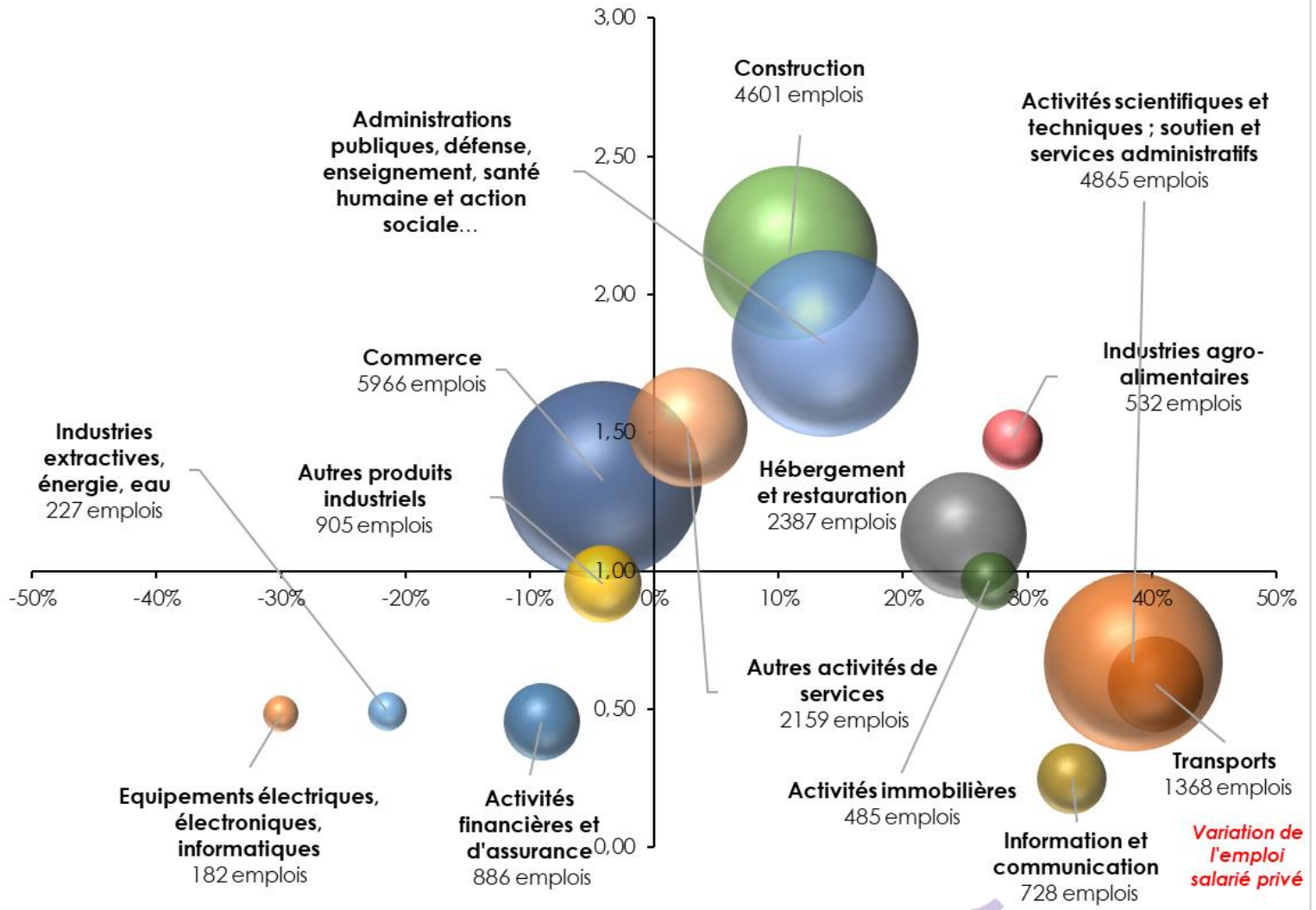
- **Définir et cibler l'accueil d'activités d'avenir**, pourvoyeuses des futurs emplois et en phase avec les besoins des habitants du territoire ;
- **Accompagner le changement d'échelle des entreprises locales** via l'identification des carences en immobilier d'entreprise (bureaux, activités, logistiques....) afin d'assurer l'ensemble du parcours résidentiel des TPE et PME sur le territoire ;
- **Rapprocher les emplois des lieux d'habitat** ;
- **Développer une image de territoire** à laquelle peuvent s'associer les entreprises et les actifs et la faire transparaître ;
- **Favoriser une économie présentielle** en lien avec le vieillissement de la population.

Répartition des chômeurs par classe d'âge



Source : INSEE, RP 2020 – France Travail, 2023

**Spécificité par rapport
À l'Île de France**



Vivre & travailler autrement

17 Zones d'Activités communautaire en 2016

- 1 ZA Croix Verte
- 2 ZA de la Gare
- 3 ZA de la Plaine de France
- 4 ZA du Val d'Ezanville
- 5 ZA des Fauvettes
- 6 ZA de Pontcelles
- 7 ZA des Perruches
- 8 ZA Croix Vigneron
- 9 ZA des Cures
- 10 ZA Chapelle St Nicolas
- 11 ZA Écricolles
- 12 ZA des Monts du Val d'Oise
- 13 ZA Champs St-Denis
- 14 ZA République
- 15 ZA Entrepreneurs
- 16 ZA du Moutier
- 17 ZA Parc Technologique de Montmagny



7 Zones d'Activités en cours d'intégration réglementaire au périmètre des ZAE communautaires depuis 2016

- 18 ZA Aérodrome
- 19 ZA de la Berchère
- 20 ZA Louis Armand
- 21 ZA les 2 Cèdres
- 22 ZA des 3 cornets
- 23 ZA Croix Blanche
- 24 ZA de la Gare - Orgemont

TOTAL : 24 ZAE COMMUNAUTAIRES



Source : CAPV

2 MOBILITÉS

Une thématique complexe, mais structurante pour l'attractivité future et l'amélioration du cadre de vie

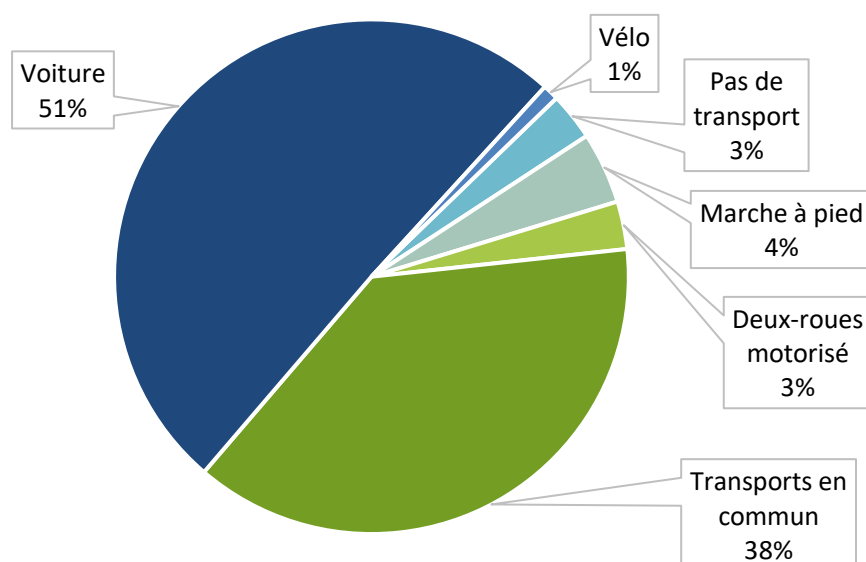
Compétence (actuelle)

Villes Les deux CAPV

Chiffres clés

- 51%** des trajets pour se rendre au travail sont fait en voiture
- 80%** des ménages possèdent au moins une voiture
- 25%** c'est la part des transports routiers dans les émissions de gaz à effet de serre

Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2020



Grands constats sur le territoire

- Île-de-France Mobilités (IDFM) est l'Autorité organisatrice des mobilités (AOM) pour les transports publics franciliens avec laquelle Plaine Vallée collabore pour faire évoluer le réseau de bus de l'agglomération et participe financièrement à son fonctionnement. L'agglomération a transféré au Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations d'Équipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency (SIEREIG) la gestion des lignes de bus desservant son territoire, opérées par le transporteur Transdev dans le cadre d'une DSP pour le compte d'IDFM. Les mobilités sont organisées selon une triangulation complémentaire :
 - **IDFM, qui possède une connaissance macro** à l'échelle régionale sur l'organisation des mobilités ;
 - **Le SIEREIG, qui apporte une connaissance fine du territoire**, qu'IDFM tâche d'assimiler lors des évolutions du réseau ;
 - **Transdev, qui est le transporteur et qui apporte une connaissance métier** sur la gestion pratico-pratique des différentes lignes du territoire.
- Avec plus de **80% des ménages possédant au moins une voiture** (30% ont deux voitures ou plus), le territoire est très fortement motorisé. La part modale dans les trajets domicile-travail laisse ainsi une place importante à la voiture : près d'**un déplacement sur deux se fait en voiture** lorsque seulement 38% le sont en transports en commun.

Grands constats sur le territoire (suite)

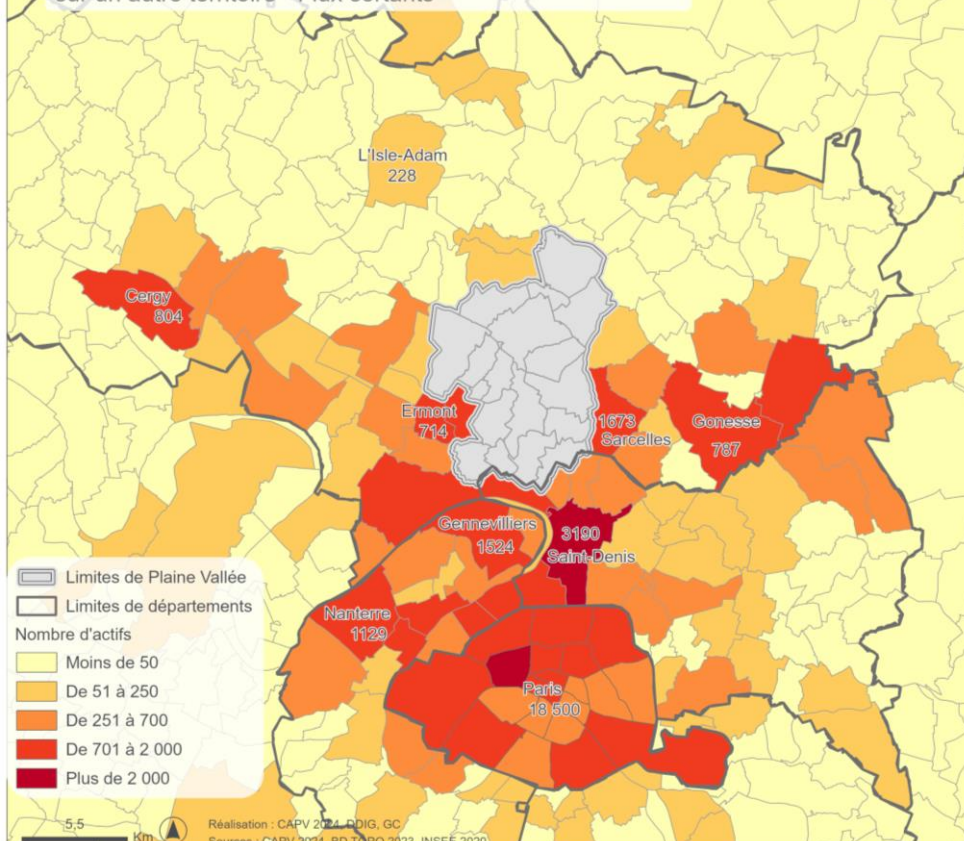
- **Les actifs s'orientent majoritairement vers trois pôles** : Paris et Cergy (notamment pour les résidents du sud du territoire), et Roissy (résidents du nord) ;
- **Deux communes sont particulièrement demandeuses de transports** en raison de leur situation sur les radiales principales du territoire : Soisy-sous-Montmorency et Montmorency ;
- **Un plan vélo est en cours d'élaboration** à l'échelle de l'agglomération ;
- Le prolongement encore à l'étude de la ligne de tram-train T11 devrait permettre le rabattement des habitants du sud de Plaine Vallée sur les lignes de RER et de Transilien.

Premières recommandations stratégiques

- **Concevoir de meilleurs accès aux pôles d'emplois proches** : structuration et densification de l'offre de transport autour de la partie nord de la ligne H pour favoriser le rabattement, aménagements cyclables, médiation et communication sur l'offre de transports publics existants auprès des habitants et usagers, organisation de l'intermodalité (parkings relais pour l'accueil des voitures, vélos ou trottinettes).
- Développer une **meilleure communication et médiation** sur la thématique transports ;
- Coordonner le développement des infrastructures et l'offre de TC et garantir l'équilibre entre le sud et le nord du territoire ;

Lieu de travail des résidents

Actifs résidant sur le territoire de Plaine Vallée et travaillant sur un autre territoire - Flux sortants



Enjeux et défis pour le territoire

- Une **construction de relations humaines efficaces** entre IDFM, le SIEREIG et Transdev qu'il faut préserver ;
- **Un sujet encore peu investi en raison de sa complexité**, du temps requis pour concevoir une ligne et son succès, ainsi que de la décorrélation du temps politique et des opérateurs de mobilités ;
- Une **part modale encore largement dominée par la voiture**.

Sources : Insee, RP 2020 – CAPV

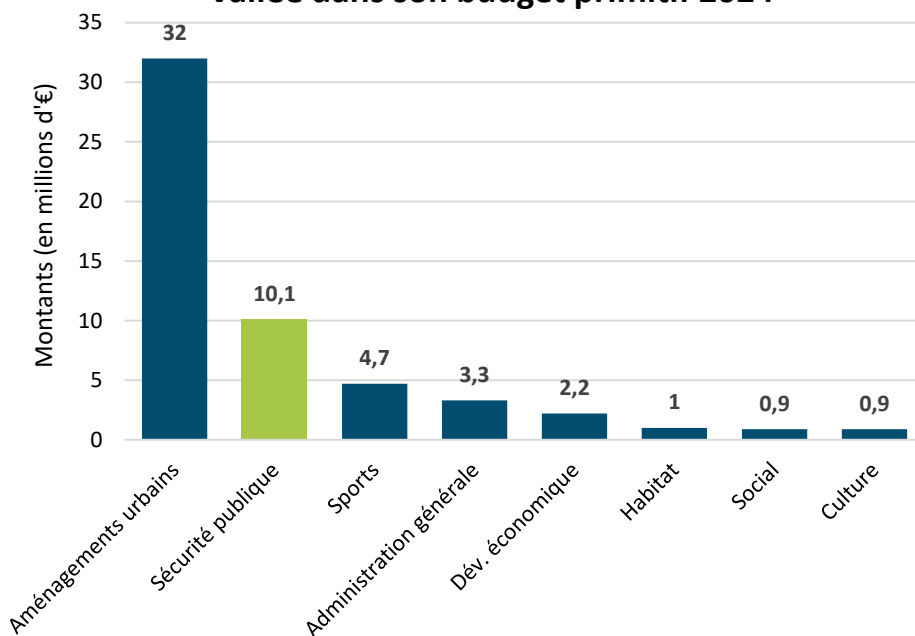
3 SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Assurer une sécurité du quotidien pour un cadre de vie apaisé : un puissant levier de l'attractivité du territoire

Chiffres clés

- 112** policiers municipaux inter-communaux
- 1870** caméras opérationnelles
- 10,1 M €** de budget alloué à la sécurité (second poste de l'EPCI)

Répartition des postes de dépenses de Plaine Vallée dans son budget primitif 2024



Grands constats sur le territoire

- La sécurité est un des éléments fédérateurs du territoire : véritable socle politique doté de moyens d'ampleur et de résultats, il permet d'**assurer un cadre de vie paisible aux administrés du territoire** ;
- Plaine Vallée, précurseuse sur ce volet, s'est **dotée de compétences supplémentaires, telles que la mutualisation d'une police municipale intercommunale**, réalisée à la demande des maires du territoire. Aujourd'hui, 13 communes font partie de ce dispositif : Andilly, Attainville, Bouffémont, Deuil-la-Barre, Groslay, Margency, Moisselles, Montlignon, Montmagny, Montmorency, Saint-Gratien, Saint-Prix et Soisy-sous-Montmorency ;
- La Communauté d'Agglomération a largement **investi dans le système de vidéoprotection** de son territoire, en redimensionnant ses dispositifs de terrain ainsi que son **centre de supervision urbain intercommunal**. Ce dernier emploie 30 opérateurs, en contact direct avec les forces de sécurité de l'Etat et les polices municipales. Il assure le maintien du bon ordre et le traitement des interventions ;
- D'autres dispositifs ont vu le jour, comme **l'Observatoire de la tranquillité**, outil au service des forces de sécurité qui vise à faciliter le pilotage des services et la mise en place d'actions ciblées, en fournissant une cartographie actualisée des faits de délinquance constatés sur le territoire. Il est alimenté par les données de la police et gendarmerie nationales, des polices municipales, du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et des bailleurs ;

Sources : Budget primitif 2024 ; Rapport d'activité 2022 ; Diagnostic intercommunal de sécurité partagé 2022

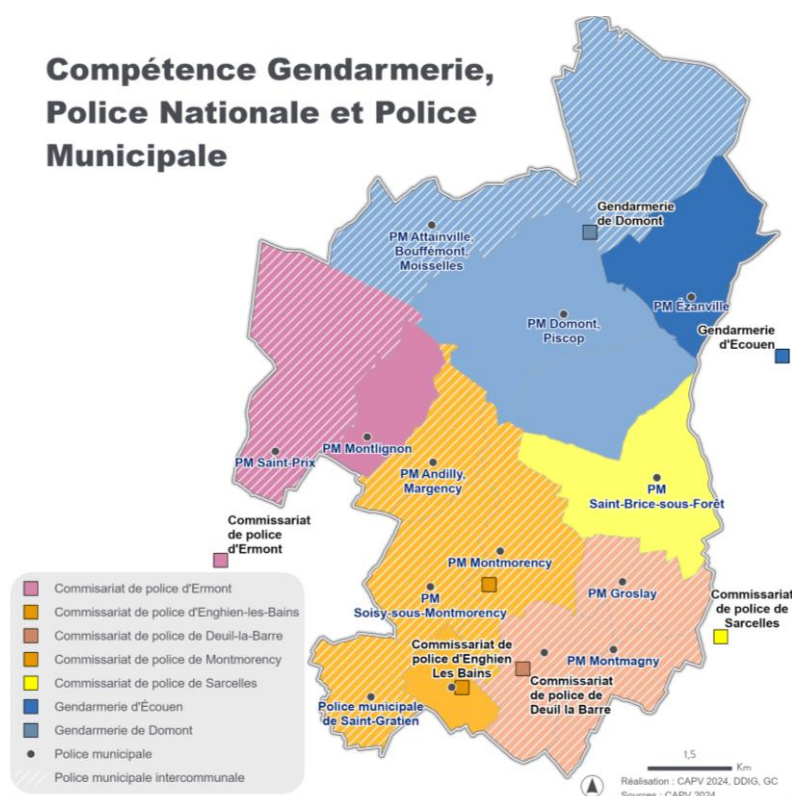
Grands constats sur le territoire (suite)

- Pour aller plus loin, les acteurs locaux se sont plus récemment emparés du sujet de prévention de la délinquance, via le **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)**, mis en place en avril 2023. Instance de concertation sur ces sujets de sécurité et prévention, ce conseil a également vocation d'élaborer et de mettre en œuvre des actions concrètes et partenariales, répondant aux difficultés du territoire ;
- En matière de délinquance de voie publique, le territoire est aujourd'hui confronté à **quatre principaux types d'infraction** :
 - Vols par effraction ;
 - Vols liés à l'automobiles ;
 - Les atteintes à l'environnement ;
 - Les dégradations de biens.
- Au-delà de cette délinquance constatée, **plusieurs problématiques retiennent l'attention des acteurs du territoire** :
 - La progression des violences liées à la sphère privée ;
 - Le trafic de stupéfiants ;
 - Les rivalités entre bandes de jeunes ;
 - La montée en puissance des comportements à risque liés à la sexualité, particulièrement chez les mineurs ;
 - Les troubles à la tranquillité résidentielle.

Délimitation des périmètres d'intervention entre police municipale, nationale et gendarmerie

- Le territoire est divisé en deux champs d'intervention en termes de sécurité intérieure : **la police nationale au sud**, couvrant les communes les plus peuplées, et **la gendarmerie nationale au nord**. La police municipale intervient quant à elle sur l'ensemble du périmètre de Plaine Vallée. Ce découpage et cette diversité d'acteurs sont **révélateurs de la forte hétérogénéité du territoire**, entraînant des « problématiques différentes [...] en termes de délinquance, d'insécurité et de tranquillité publique », avec des typologies de logement, de flux, d'activité très variables d'une commune à une autre.

Compétence Gendarmerie, Police Nationale et Police Municipale



Sources : Diagnostic intercommunal de sécurité partagé, 2022

Enjeux et défis pour le territoire

- De forts investissements réalisés sur le volet préventif et la surveillance, mais il est nécessaire d'**optimiser les moyens dédiés à la prévention de la délinquance pour accompagner et consolider la dynamique impulsée par le CISPD** ;
- **Un système de mutualisation qui a fait ses preuves**, mais qui implique de lourds **investissements** pour la continuité du service.

Premières recommandations stratégiques

- **Cinq axes d'intervention futurs** :
 - Assurer le déploiement du plan d'action de la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance autour des quatre axes stratégiques ;
 - Le développement des actions partenariales de prévention de la délinquance en direction des jeunes ;
 - Le renforcement de l'accès au droit, l'aide aux victimes et la prévention des violences intrafamiliales ;
 - La consolidation de la tranquillité publique et la lutte contre les incivilités ;
 - La prévention du basculement dans la radicalisation.

4 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Amplifier la dynamique de préservation de l'environnement et du cadre de vie

Compétence (actuelle)

Villes Les deux CAPV

Chiffres clés

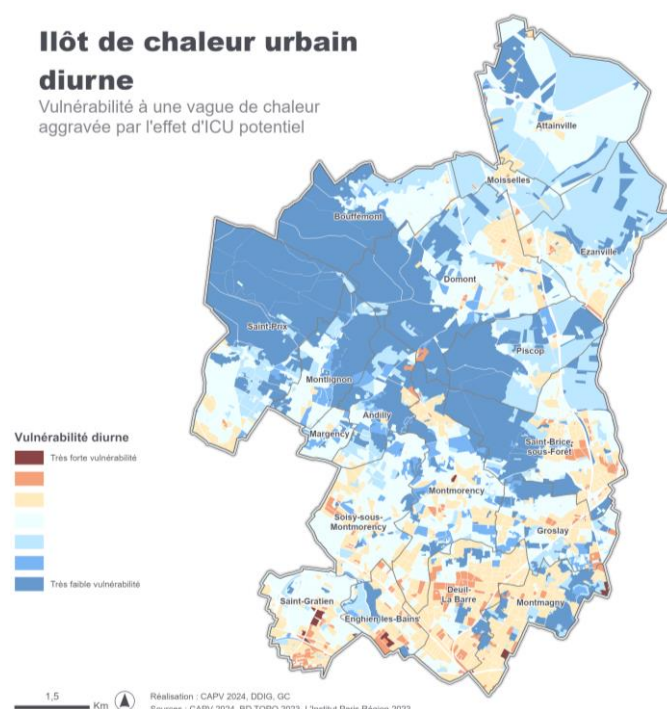
5 Axes de travail du PCAET

48% d'espaces naturels et agricoles

-20% de surface agricole utilisée entre 2010 et 2020

Ilôt de chaleur urbain diurne

Vulnérabilité à une vague de chaleur aggravée par l'effet d'ICU potentiel



Grands constats sur le territoire

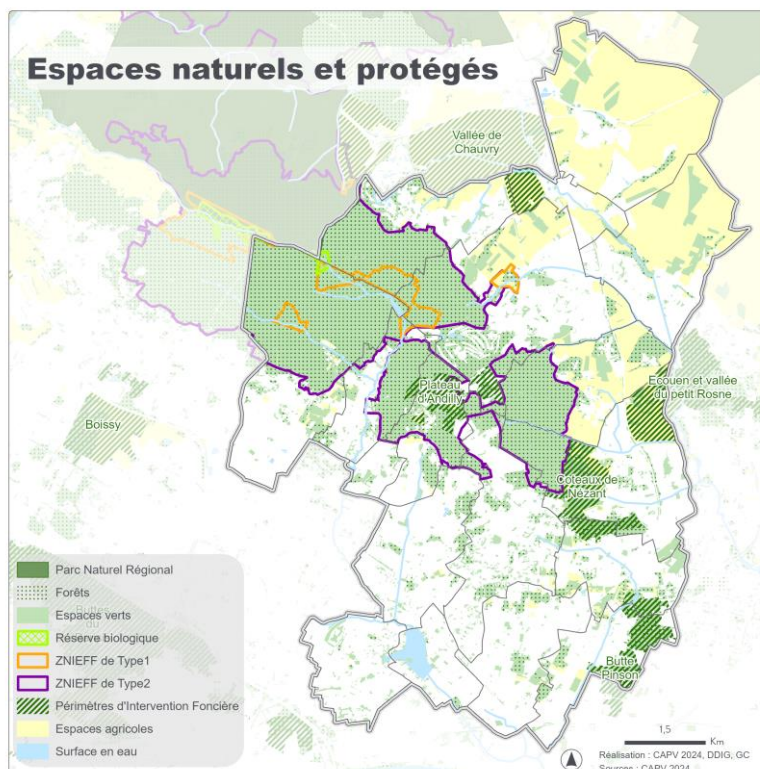
Les documents cadres en matière d'environnement et de préservation du cadre de vie

- Des outils de **planification et d'orientation** existants sur le territoire : Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET), Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ;
- Un **plan climat air énergie territoriale (PCAET) est en cours d'adoption finale**, il a pour objectif de baisser les consommations d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique, de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur Plaine Vallée et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique. Ce plan est élaboré autour de **cinq axes de travail** :
 - Transition énergétique du territoire ;
 - Gestion durable des ressources ;
 - Transition des mobilités ;
 - Résilience des écosystèmes et séquestration carbone ;
 - Gouvernance et exemplarité.
- Concernant les **problématiques liées à la thématique de l'eau**, un **schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)** est en vigueur depuis 2020 sur un périmètre couvrant plus de 80 communes. Ce schéma a vocation de mener une **politique globale** à l'échelle du territoire, en développant une **gestion équilibrée, durable et intégrée** de l'eau et des milieux aquatiques. Il répond à **des enjeux précis**, sur l'eau potable, la pollution de l'eau, les inondations, etc. ;

Sources : Rapport d'activités 2022, Rapport DD, PCAET, CRTE, SDRIF-E, Résumé non technique des cartes stratégiques de bruit – C.A. Plaine Vallée

Grands constats sur le territoire (suite)

- **Un contrat de relance et de transition écologique (CRTE)** établi en 2022 a permis de définir un cadre partenarial avec l'Etat, établissant des actions opérationnelles afin de favoriser les transitions écologique, démographique, numérique et économique ;
- La Communauté d'Agglomération a adopté en 2022 son **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** du fait de sa proximité avec l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. Des cartographies précises sont élaborées pour recenser les différents bruits enregistrés (trafic aérien, routier).



L'élaboration de trames pour protéger l'environnement

- Des orientations stratégiques définies par le SDRIF-E en cours d'élaboration à l'échelon régional à horizon 2040 avec identifications de trames : **verte** pour les **espaces naturels** et **bleue** pour les **cours d'eau** ;
- Une déclinaison de ces trames sur le territoire de Plaine Vallée via le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SCRE) d'Île-de-France. La **forêt de Montmorency** apparaît comme un **réservoir de biodiversité**, relié à d'autres réservoirs tels que la forêt de l'Isle Adam, via des **corridors** qu'il convient de maintenir/ restaurer ;
- **Plaine Vallée** s'inscrit dans cette logique de **préservation et de valorisation des ressources naturelles**. La Communauté d'Agglomération s'est emparée de ce sujet, notamment **via son PCAET, permettant une application concrète sur le territoire** (43 fiches actions). A ce titre, des actions portant sur la réalisation de trames vertes et la préservation de trames bleues ont été identifiées. Cela s'inscrit dans **une volonté plus large de développer davantage de liaisons vertes, de continuités écologiques**, et ce, dans une perspective de **désartificialisation des sols**.

Source : PCAET

Enjeux et défis pour le territoire

- Un territoire fortement urbanisé au sud, qui pose des questions en matière de **pollution lumineuse, sonore et atmosphérique**. Au nord, une plaine céréalière, entraînant des **problématiques singulières en termes d'aménagement, de qualité de l'air et du sol** ;
- Un territoire à dominante **résidentielle** dont l'étalement urbain doit être contenu ;
- La forêt de Montmorency à préserver comme **réservoir de biodiversité**, à travailler en cohérence avec les **corridors** à proximité. Des actions détaillées dans le PCAET apportent davantage de précisions sur le sujet ;
- Préserver les **espaces naturels**, favoriser la **biodiversité**, éviter les **ruptures écologiques**, l'**artificialisation des sols**, notamment via le renouvellement urbain, et réduire les **ilots de chaleurs** existants ;
- Réalisation d'un plan air ;
- Anticiper les risques (inondations, coulées, eutrophisation...) et s'adapter.

Premières recommandations stratégiques

- Définir un **socle commun** à l'échelle de l'EPCI, notamment sur les questions de transition énergétique, pour gagner en efficacité (schéma directeur des énergies renouvelables, économie circulaire, etc.) ;
- **Cartographier les différentes trames** (vertes, bleues, noires, blanches, brunes) à l'échelle de l'agglomération. Une étude sur le sujet des trames verte et bleue est en cours de lancement ;
- **Entreprendre des actions de sensibilisation auprès des acteurs du territoire** (habitants, entreprises) sur le respect de la biodiversité et les enjeux de la Transition Ecologique et Energétique. Ce travail de sensibilisation est précisé dans les fiches actions du PCAET, qui témoignent de la diversité dans les thématiques (déchets ménagers, eau, mobilités ou encore nature en ville) ;
- **Augmenter la part d'ENR dans le mixte énergétique** (solaire, géothermie et bois), un axe intégré au plan d'action du PCAET ;
- **Végétaliser les espaces urbains** (favoriser pollinisateurs et fauches tardives), **restauration des zones humides**.

Source : PCAET

5 FOCUS SUR LA FORÊT DE MONTMORENCY

Un marqueur identitaire fort du territoire dont la préservation est un enjeu de premier plan

Chiffres clés

1/6
ÈME

du territoire de la CAPV est recouvert par la forêt

1 240 Hectares de forêt

5 Millions de visiteurs par an



Grands constats sur le territoire

Un actif environnemental à préserver

- La forêt domaniale de Montmorency s'étend sur **un sixième du territoire** de la CAPV, soit **1 240 ha**. Plusieurs communes du territoire sont limitrophes de la forêt : Saint-Prix, Bouffémont, Domont, Piscop-Saint-Brice-sous-Forêt, Montmorency, Andilly, Montlignon ;
- En tant que **forêt domaniale**, la gestion de cette dernière est déléguée à l'Office Nationale des Forêts (ONF) pour le compte de l'Etat ;
- La forêt est classée en « **forêt de protection** » et est soumise à d'importantes pressions foncière et urbaine, à l'image des autres massifs forestiers franciliens. De plus, elle est significativement touchée par le dérèglement climatique. En effet, les châtaigniers, qui représentent 70% des essences de la forêt, sont touchés par la **maladie de l'encre**. Ce phénomène nécessite la plantation de nouvelles essences mieux adaptées au changement climatique et permettant une **diversification des espèces**.

Un actif patrimonial au service de l'attractivité du territoire

- La forêt de Montmorency représente également un lieu de détente, de bien-être et d'apaisement. Elle est le lieu d'activités sportives, de randonnées, de balades hippiques et de promenades. Le **Château de la Chasse**, classé monument historique en 1933 est un lieu **emblématique** du territoire ;

Sources : Val d'Oise Tourisme, Office National des Forêts (ONF), Plaine Vallée Tourisme

Grands constats sur le territoire (suite)

- La forêt attire aussi bien les **habitants** que des **promeneurs** ou **randonneurs** ;
- La Communauté d'Agglomération valorise la découverte de ce lieu à travers le dispositif de **balade augmentée** « *La Forêt augmentée* » et activités associées (application mobile pour la visite immersive, livret de jeux).

Un marqueur fort de l'identité du territoire

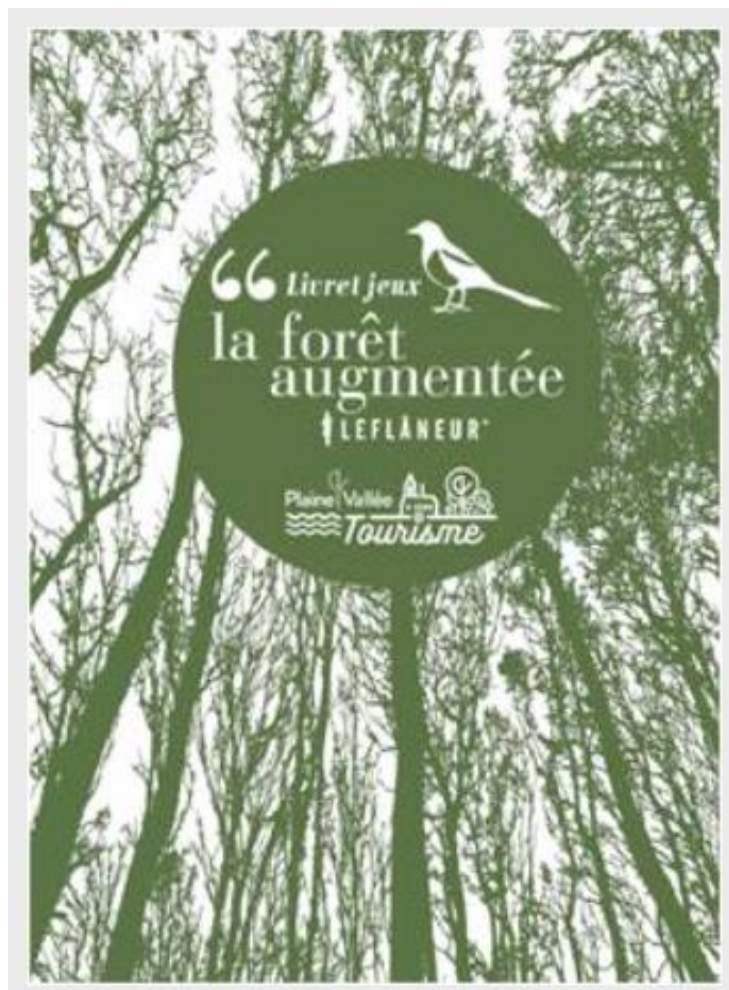
- La forêt de Montmorency occupe une place de premier plan dans l'histoire et le développement actuel du territoire. Ainsi, le nom complet de la CAPV est « **Communauté d'Agglomération Plaine Vallée Forêt de Montmorency** ».

Un espace scindant l'agglomération en deux

- La forêt apparaît comme une rupture entre différentes communes de Plaine Vallée, entraînant des **problématiques importantes autour des questions de mobilités et de déplacements**, notamment pour relier les villes de part et d'autre de la forêt.

Un nouveau cadre de partenariat avec l'ONF

- Une convention vient d'être signée entre les **Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)**, où sont implantés une des trois domaniales du Val d'Oise, **l'ONF** et le



département. Outre son aspect financier, cette convention offre également un cadre décisionnel nouveau permettant à Plaine Vallée et aux collectivités d'être informées et de participer directement aux décisions de gestion, d'entretien voire de réaménagement de la forêt de Montmorency.

Enjeux et défis pour le territoire

- Un **actif naturel** remarquable à **préserver** (faune et flore) ;
- Un **défi environnemental** (maladie de l'encre, adaptation au changement climatique) pour le territoire ;
- Un **patrimoine naturel à valoriser** pour les habitants et excursionnistes sur le territoire (cadre de vie, bien être, sport, tourisme) ;
- Un **vecteur identitaire** fort du territoire à valoriser ;
- Faire de la forêt **un lieu qui unit**, en travaillant sur les questions de déplacement et de continuités douces (pédestre, cycliste) ;
- La forêt bénéficie du statut de forêt de protection, lui conférant une protection absolue. Toutefois **ce sont les PLU qui en encadrent les franges**. Il est crucial que les PLU assurent la protection des franges extérieures de la forêt pour en **contrôler le mitage**, tout en **maîtrisant la pression foncière** sur ces zones particulièrement attractives.

Premières recommandations stratégiques

- Réenclencher les discussions avec l'ONF autour de la gestion de la forêt ;
- Accompagner pour **amorcer l'évolution de la forêt face au changement climatique** ;
- Valoriser la forêt de Montmorency comme **vecteur de marketing territorial, tout en la préservant** (enjeu de la surfréquentation par exemple) ;
- **Poursuivre la dynamique lancée autour de la « Forêt augmentée »** pour amplifier la valorisation du lieu ;
- **Inclure la forêt dans le portefeuille d'actions touristiques** du territoire, en encourageant un tourisme vertueux et respectueux de l'environnement ;
- Privilégier la **résilience** (aménagement, espèces...).

6 CADRE DE VIE

Un maillage d'acteurs au service de la gestion de la vie quotidienne

Compétence (actuelle)



Travaux d'investissement sur la voirie communautaire depuis 2016



Légende

Chantiers de voirie

Avancement



Chiffres clés

280 KG d'ordures ménagères par an et par habitant (au-dessus des moyennes départementale et régionale)

667 KM de réseaux d'assainissement

36 bassins de rétention

Grands constats sur le territoire

Espaces publics – voiries communautaires

- Plaine Vallée détient la compétence supplémentaire en matière de création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire, sur **49,8km** de linéaire de voirie et **4,2km** de voies au sein des zones d'activités communautaires ;
- Elle gère **3 parcs de stationnement** communautaires à proximité de gares SNCF (ligne H), un situé à Soisy-sous-Montmorency : « Champ de Courses d'Enghien » et deux à Deuil la Barre : « La Barre d'Ormesson » et « Deuil-Montmagny », ainsi que les parcs de stationnement des deux piscines communautaires.

Eclairage public

- Sept communes du nord de Plaine Vallée sont gérées par l'agglomération à travers un Partenariat Public Privé, ainsi que les zones d'activités et parkings communautaires ;
- La **baisse de la consommation énergétique** des éclairages publics est un enjeu fort
 - Le déploiement des LED en cours, avec un taux atteignant 30% de luminaires équipés à l'échelle du parc géré par Plaine Vallée ;
 - Plusieurs communes ont décidé de mettre en œuvre l'extinction nocturne de l'éclairage public depuis fin 2022 entre 00h30 et 05h00.

Source : Rapport d'activités 2022

Grands constats sur le territoire (suite)

Collecte et traitement des déchets

- Plaine Vallée a délégué la collecte et le traitement des déchets ménagers à deux syndicats mixtes présents sur le territoire : **EMERAUDE** et **SIGIDURS** ;
- Le tri sélectif, la valorisation des déchets (recyclage, compost, production d'énergie) sont encouragés ainsi que la réduction des déchets, qui s'élèvent à 280kg d'ordures ménagères par an et par habitant. Dans ce cadre, des **Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPDMA)** sont en cours d'élaboration.

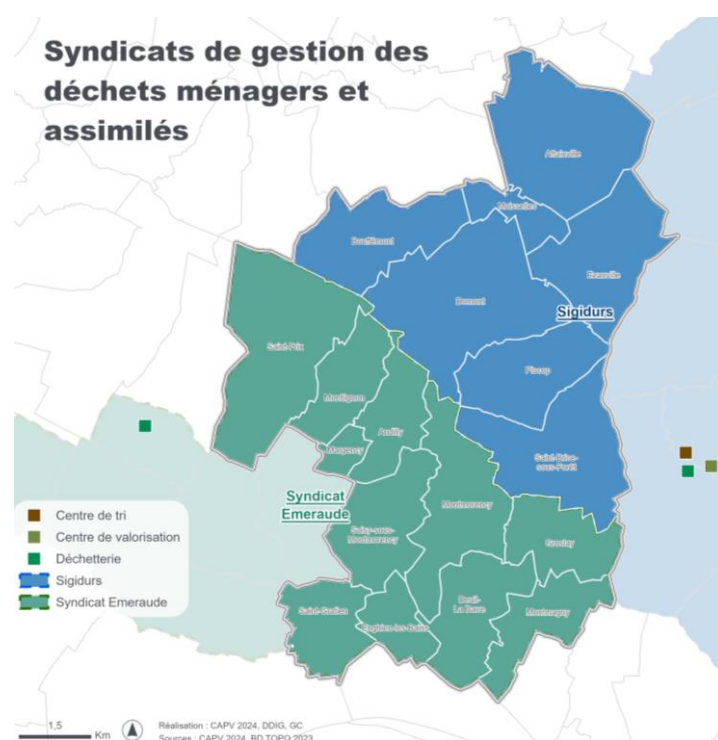
Assainissement

- Plaine Vallée exerce des compétences en matière de **collecte des eaux usées et des eaux pluviales** (par l'intermédiaire d'études et de travaux d'entretien), le **contrôle des branchements et installations intérieures** des particuliers pour vérifier leur conformité et le **contrôle des installations d'assainissement intérieures individuelles**, à travers le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
- Deux **syndicats** s'occupent du transport et de l'épuration des eaux usées et pluviales : le **SIAH** pour le versant nord de l'agglomération et le **SIARE** pour le versant Sud ;
- Le **Schéma Directeur d'Assainissement** de Plaine Vallée est en cours d'élaboration avec notamment comme objectif de supprimer les rejets d'eaux

usées au milieu naturel causés par la persistance des branchements non conformes.

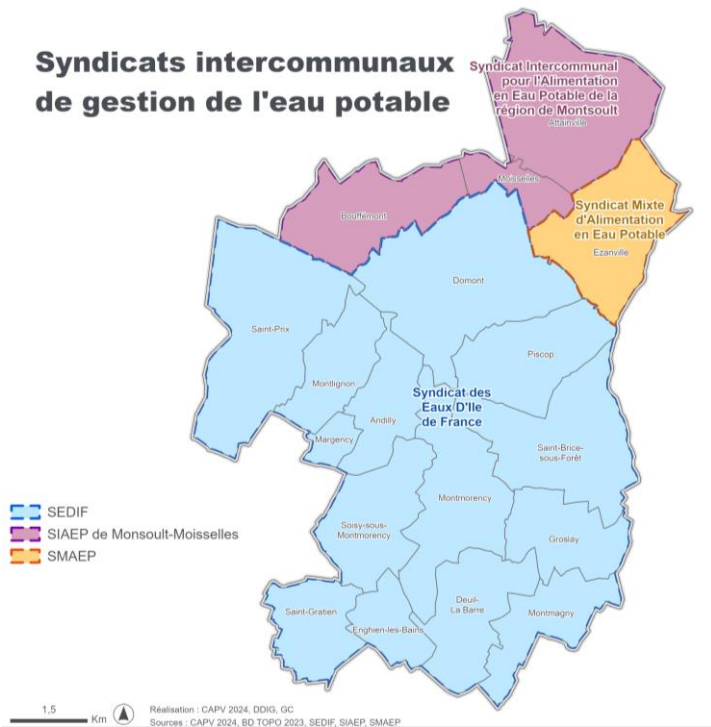
Gestion de l'eau potable

- Depuis 2020, le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** assure une planification long terme afin de garantir une eau de qualité en quantité suffisante, sans porter atteinte aux milieux aquatiques ;
- Plaine Vallée exerce la compétence « eau potable » depuis le 1^{er} janvier 2020, et l'a confié à **trois syndicats intercommunaux** :
 - **SEDIF** (14 communes)
 - **SIAEP de la Région de Montsout** (Attainville, Bouffémont, Moisselles)
 - **SMAEP DAMONA** (Ezanville)



Source : Rapport d'activités 2022

Syndicats intercommunaux de gestion de l'eau potable



Enjeux et défis pour le territoire

- Prise en compte des enjeux de **transition écologique et énergétique** sur les différents domaines d'activités :
 - Baisse de la consommation énergétique de l'éclairage public
 - Stationnement non imperméabilisé
 - Valorisation des déchets / réemploi
 - Gestion des réseaux des eaux usées et pluviales
- **Coordination** des multiples acteurs au sein du territoire (ex : SIAH sur le bassin versant Nord, SIARE sur le bassin versant Sud).

Premières recommandations stratégiques

- Travail de **pédagogie** auprès des administrés sur les différents acteurs impliqués (le « qui fait quoi »), afin de favoriser le partage d'informations, et que celui-ci soit parlant pour les habitants ;
- Renforcer la **coopération entre acteurs** (notamment entre les différents syndicats) ;
- Poursuivre la **sensibilisation au écogestes** ;
- Dans la continuité de l'action engagée par l'Agglomération (création de nouveaux services sur le contrôle et la création de branchements), poursuivre ce travail ainsi que celui du renouvellement du parc des réseaux de collecte des usées et pluviales ;
- Encourager le **développement de circuits courts** et **l'économie circulaire** (ressourceries, recycleries, organiser un système de consigne) ;
- **Lutter contre les dépôts sauvages** ;
- Favoriser **l'infiltration des eaux**.

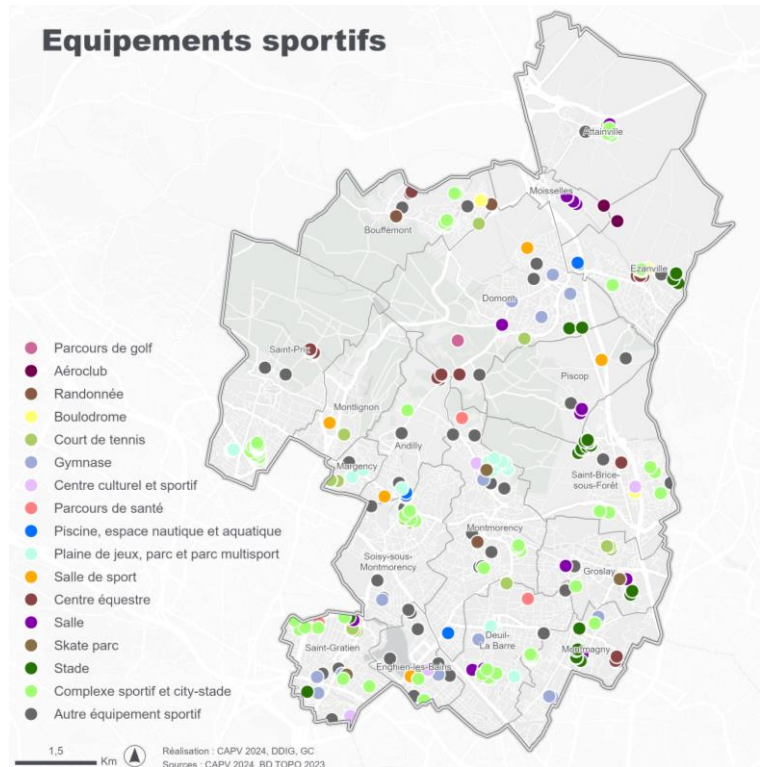
Source : Agglo-plainevallée

7 SPORT ET CULTURE

Impulser une dynamique commune au service des habitants du territoire

Chiffres clés

- 2 Piscines intercommunales : la Vague & Maurice Gigoï
- 1 Théâtre intercommunal Silvia Monfort
- 16 Bibliothèques au sein du réseau bibliothèques de Plaine Vallée



Grands constats sur le territoire

- Les manifestations sportives, culturelles et enseignement artistique sont des **compétences supplémentaires** dont Plaine Vallée s'est saisie ;
- Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération est en charge de la **programmation d'événements** « à fort rayonnement communautaire », à l'image du festival intercommunal Ciné'Sport, organisé à l'occasion des Jeux 2024 ;
- Elle **soutient également les projets artistiques à vocation d'enseignement et d'accompagnement** sur le territoire (musique, théâtre, danse) ;
- Sur le **volet associatif**, les communes apparaissent davantage cheffes de file.

Sport

- Les **piscines intercommunales** La Vague (Soisy-sous-Montmorency et Andilly) et Maurice Gigoï (Ezanville) sont structurantes pour la vie sportive de Plaine Vallée ;
- En 2022, près de **400 000 visiteurs** se sont rendus dans ces établissements ;
- De **nombreux travaux ont été réalisés** ces dernières années afin de garantir une qualité de service ;
- **L'échelle de l'agglomération semble pertinente** au vu des coûts de fonctionnement.

Source : Rapport d'activité 2022

Grands constats (suite)

Culture

- Plaine Vallée assure la **gestion du théâtre Silvia Monfort** (Saint-Brice-sous-Forêt) ;
- Cet établissement, d'une capacité de 454 places, propose aux habitants une vingtaine de représentations à l'année. L'offre est **diversifiée** (théâtre, concert, danse) et attire **plus de 5000 spectateurs par an** ;
- La Communauté d'Agglomération est à l'initiative de l'organisation annuelle d'un **stage d'orchestre intercommunal**.

Réseau de bibliothèques

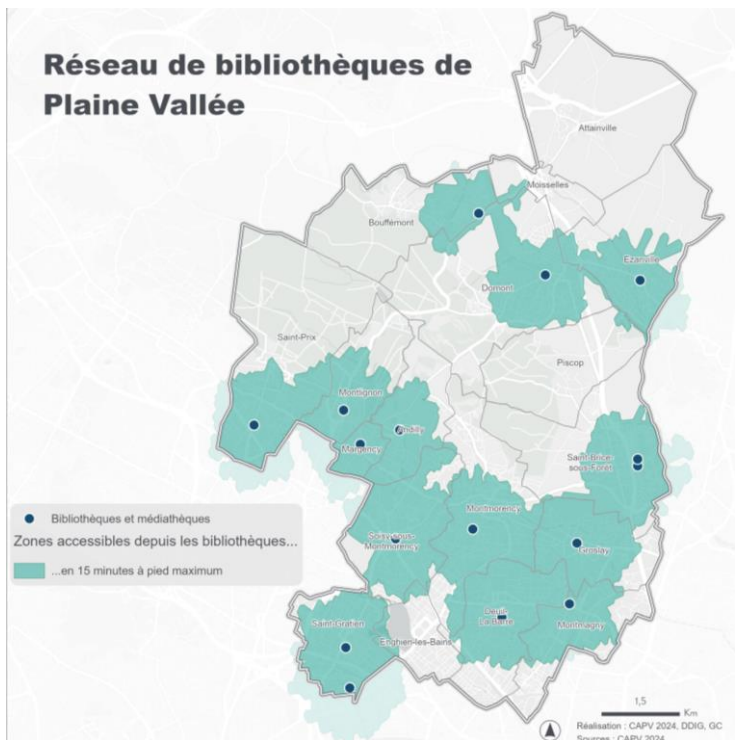
- Plaine Vallée propose un **réseau mutualisé** de 15 médiathèques, 1 ludothèque et 17 points de lecture ;
- Un **réseau performant**, offrant un **service riche** (en termes de documents mis à disposition et d'animations proposées), **efficace** (mise en place d'une navette de circulation des documents) et **simple d'accès** (Pass'Bib, site internet, portail unique).

Enjeux et défis pour le territoire

Sport

- Avoir une **vision d'ensemble de l'utilisation des infrastructures sportives** afin d'assurer une offre de qualité et équilibrée ;
- Adopter une **vision plus large, en lien avec d'autres enjeux**, tels que la mobilité, pour garantir l'accessibilité aux infrastructures.

Réseau de bibliothèques de Plaine Vallée



Culture

- **Développer l'offre à destination des jeunes publics** au sein du théâtre Silvia Monfort (enfants, adolescents).

Premières recommandations stratégiques

- **Implémenter une stratégie de communication concertée** entre communes et communauté d'agglomération, **permettant une mise en visibilité de l'existant** ;
- Favoriser **l'émergence d'événements intercommunaux** (salons, forums) ;
- Adopter une **réflexion transverse** à d'autres thématiques (jeunesse, santé), où Plaine Vallée assurerait un **rôle de supervision / coordination entre acteurs** ;
- **Ouvrir la réflexion sur le devenir de la politique sportive** post Jeux Olympiques ;
- Afin d'attirer un jeune public au sein du théâtre, Plaine Vallée pourrait **développer des partenariats avec les établissements scolaires du territoire**.

8 SANTÉ

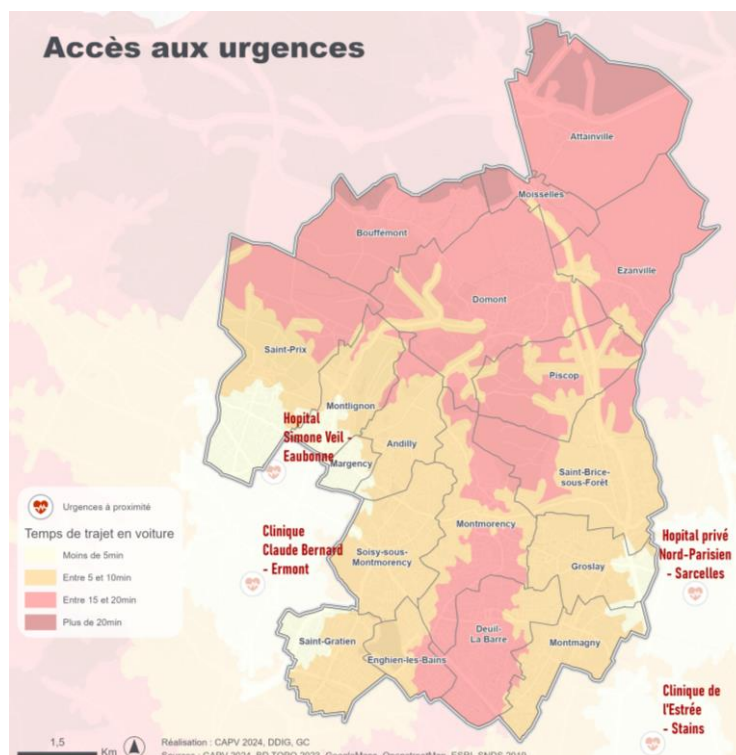
Un axe en cours de structuration et de coordination

Chiffres clés

6 Hôpitaux

4 Cliniques

12 Contrats locaux de santé dans le Val-d'Oise



Grands constats sur le territoire

- Plaine Vallée est confrontée à un **déficit de professionnels, entraînant un déséquilibre entre offre et demande**. En effet, 15% des habitants de Plaine Vallée âgés entre 17 et 70 ans n'ont pas de médecin traitant (taux dans les moyennes départementales et régionales) ;
- La Communauté d'Agglomération est également confrontée à un **vieillessement du corps médical**, 39% des médecins spécialisés en médecine générale ayant plus de 60 ans. A ce constat s'ajoute la difficulté de trouver preneur pour les cabinets des médecins arrêtant leur activité ;
- Le territoire est **divisé en trois Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)** : la CPTS Val d'Oise Centre, la CPTS Plaine d'Oise et la CPTS de Sarcelles. On y retrouve **34 structures de soin** (hôpitaux, cliniques, maisons de santé, EHPAD, etc.) et **1148 professionnels de santé libéraux** ;
- La thématique de la santé **s'inscrit dans la volonté d'améliorer l'offre de soins, le parcours de santé et de proposer un cadre de vie de qualité** aux habitants. Aucune commune ne possède la délégation santé ;
- La **crise du Covid a illustré* qu'une coordination était possible et souhaitable à l'échelon intercommunal**, permettant d'ouvrir un dialogue entre les différents acteurs et partenaires ;

Source : Ameli (Rézone CPTS), Maillage 95 (carte CPTS)

*Mobilisation de près de 200 personnels de santé et administratifs durant la crise covid

Grands constats (suite)

- **L'élaboration d'un contrat de santé (CLS) est en cours.** Cet outil, porté par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, a pour vocation de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Cette initiative permet **de réunir les différents partenaires et d'identifier des priorités** afin de coordonner et fluidifier le parcours santé des habitants.

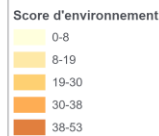
Enjeux et défis pour le territoire

- **3 priorités ont été identifiées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :** la santé mentale, la périnatalité et la santé environnementale. Elles font partie des thématiques retenues dans le cadre du Contrat Local de Santé ;
- La **santé environnementale** est un enjeu majeur à prendre en compte et comporte une **multitude de défis** (pollutions sonore, atmosphérique, humidité liée à la forêt, etc.) ;
- **Attirer les professionnels de santé** sur le territoire, en favorisant leur installation et en **proposant une offre de service structurée, mutualisée** ;
- **Au vu de la multitude d'acteurs, assurer une bonne coordination et une bonne complémentarité** entre ceux-ci ;
- **Clarifier le périmètre de compétence**, identifier les axes de travail et les porteurs de projet ;
- L'hétérogénéité de l'offre nécessite de **penser comment proposer une offre équilibrée et comment assurer l'accessibilité aux infrastructures médicales.**

Source : Agence Régionale de Santé ; Ameli (Tableau)

*Mobilisation de près de 200 personnels de santé et administratifs durant la crise covid

Inégalité environnementale: Score de multiexposition environnementale



Cumuls des nuisances représenté par mailles de 500 mètres.

*Cumuls d'expositions d'un point de vue géographique, résultat d'un croisement de différentes données environnementales au travers d'un score d'environnement qui s'échelonne entre 0 et 100. Plus ce score est élevé, plus la probabilité de survenue d'effets sanitaires liés à l'environnement est élevée.

1,5



Réalisation : CAPV 2024, DDIG, GC

Sources : CAPV 2024, BD TOPO 2023, IPR 2021 2018 2019, AirParif 2019, BruitParif 2017, Driee 2012, Driest 2020

Premières recommandations stratégiques

- **Raisonner en termes de territoire de santé et de bien-être.** Dans ce sens, mener une réflexion plus globale sur la notion de **parcours de santé** ;
- **Travailler sur des outils, sur une méthodologie** adaptée à la situation, élément facilitateur pour mener un projet de santé de qualité ;
- Pour répondre aux enjeux mentionnés, la communauté d'agglomération a un **rôle de coordination à jouer**, qui permettrait d'aboutir à une **réflexion multi partenariale** (Etat, région, département, communes, tissu associatif, professionnels et habitants) et une **mise en œuvre efficace**. En parallèle, il est important de se saisir de la dynamique du CLS pour **définir la manière dont Plaine Vallée et ses communes souhaitent s'impliquer sur la politique de santé.**

9 HABITAT

Compétence (actuelle)



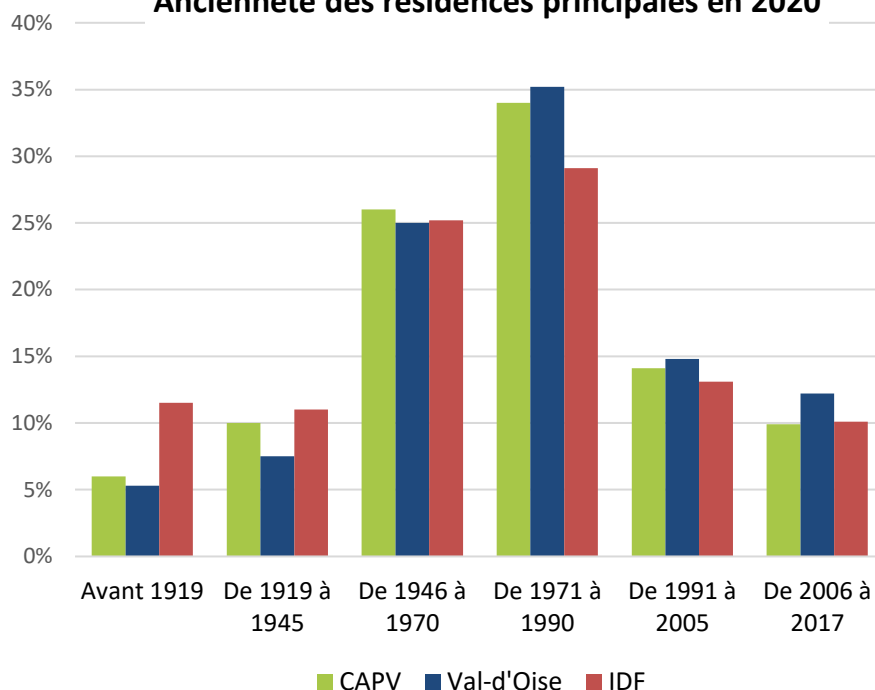
Une demande croissante de logements à satisfaire dans un contexte de contraction de la capacité de construction des collectivités

Chiffres clés

32M€ engagés par Plaine Vallée dans les aménagements urbains

50% c'est la part du logement dans les émissions de GES (premier poste d'émissions, premier poste de dépenses énergétiques pour les habitants – 60%)

Ancienneté des résidences principales en 2020



Grands constats sur le territoire

L'habitat

- Le **territoire est principalement résidentiel** avec une prédominance de l'habitat individuel qui occupe 26% des sols urbanisés. L'habitat collectif ne représente quant à lui que 6% de l'occupation des sols, mais constitue 60% du parc immobilier (majoritairement présent au sud à Saint-Gratien, Soisy-sous-Montmorency, Deuil-la-Barre et Montmagny ;
- S'il est fortement urbanisé, le territoire est **malgré tout disparate** : la densité de logements est très faible au nord de l'agglomération et se rapproche de celle de certains quartiers parisiens dans le sud, où se concentre la majorité de l'offre locative privée ;
- Le **parc de logements est relativement ancien**, avec plus des trois quarts des logements datant d'avant 1990 (et 16% d'avant 1946) et héberge une typologie de logements de grande et moyenne taille : un peu moins de la moitié des logements se compose de T3 ou de T4, tandis qu'un tiers correspond à des T5 ou plus ;
- Le **taux de vacance est plutôt faible** mais néanmoins en **croissance** en passant de 4,9% en 2009, à 6% en 2014, pour atteindre 6,9% en 2020, essentiellement concentré dans le sud-est de l'agglomération ;
- Plaine Vallée est aussi concernée par les **problématiques d'habitat indigne**, de copropriétés dégradées et de marchands de sommeil (notamment à Deuil-la-Barre) ;

Source : Insee, RP 2020

Grands constats sur le territoire (suite)

- **Aucun dispositif ou programme national n'est déployé sur le territoire** (type Action cœur de ville ou Petites villes de demain) ;

Le logement social

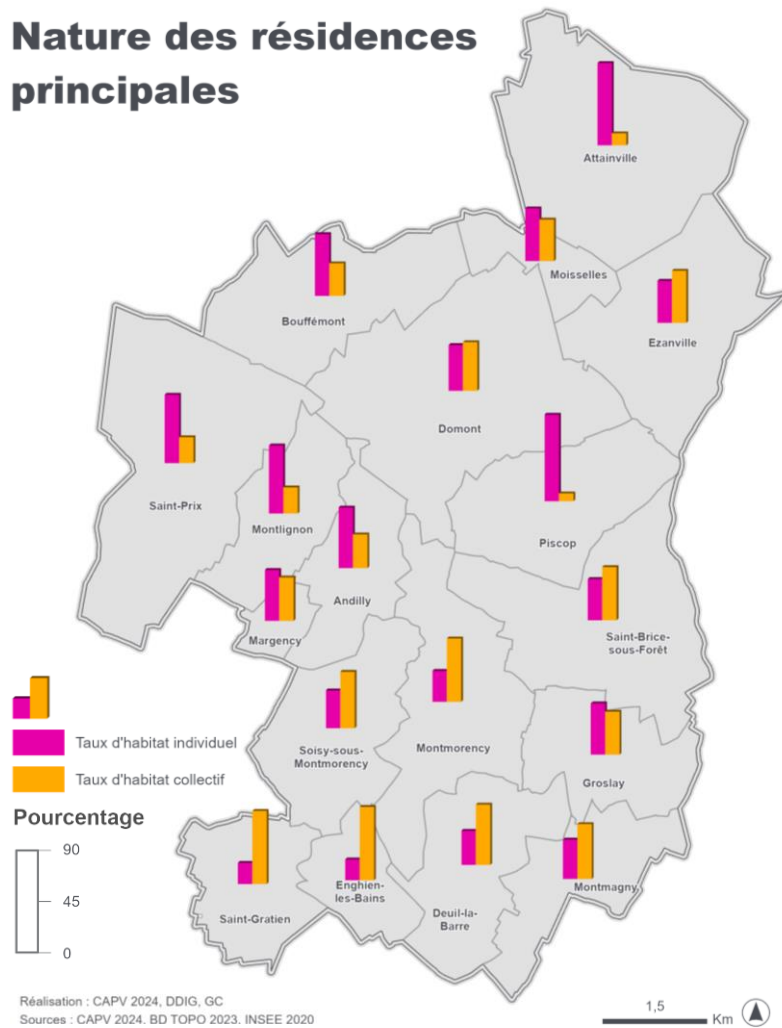
- Si 22% du parc de logements de l'intercommunalité est composé de logements sociaux, **cinq communes sont carencées pour non-respect de la loi SRU** au 1^{er} janvier 2023 (sur les dix du Val-d'Oise) ;
- Une **croissance urbaine largement limitée par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB)** qui empêche les nouvelles constructions (y compris de logements sociaux), coupant de fait les collectivités de leur capacité de régénération urbaine par la promotion immobilière ;

Les gens du voyage

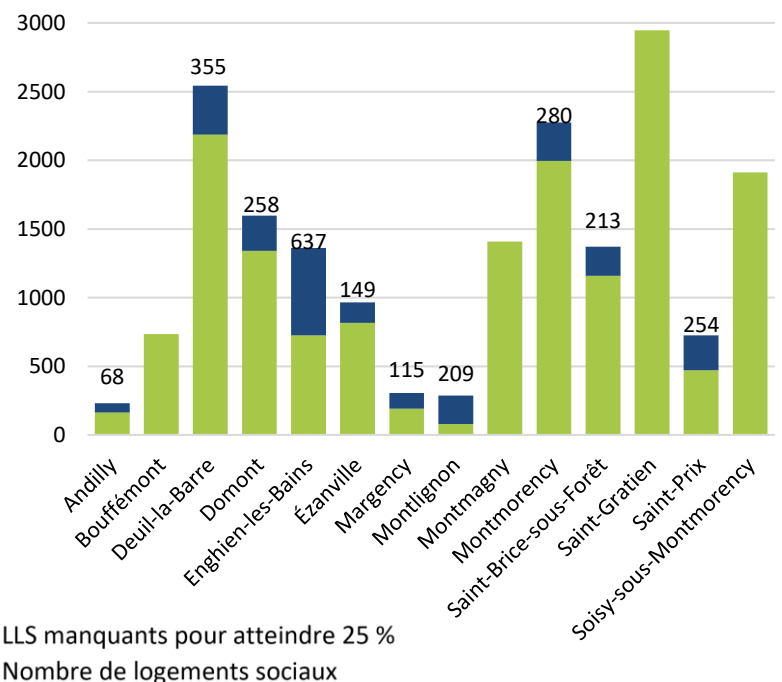
- En lien avec l'obligation de création de terrains locatifs familiaux, l'agglomération assure l'aménagement et l'entretien de **trois aires d'accueil des gens du voyage** installées sur les communes de Domont-Bouffémont, Montmagny et Saint-Brice-sous-Forêt, pour un total de 41 emplacements créés ;
- Plaine Vallée investit et travaille également au relogement des gens du voyages de Montmagny et Groslay dans le cadre de la **réhabilitation du domaine régional de la Butte Pinson**. 20 millions d'euros ont ainsi été débloqués par l'agglomération pour la construction de 93 logements nécessaires au relogement d'environ 420 personnes, ainsi que pour la revalorisation des espaces naturels grâce à la création de liaisons vertes.

Sources : Insee, RP 2020 – CAPV

Nature des résidences principales

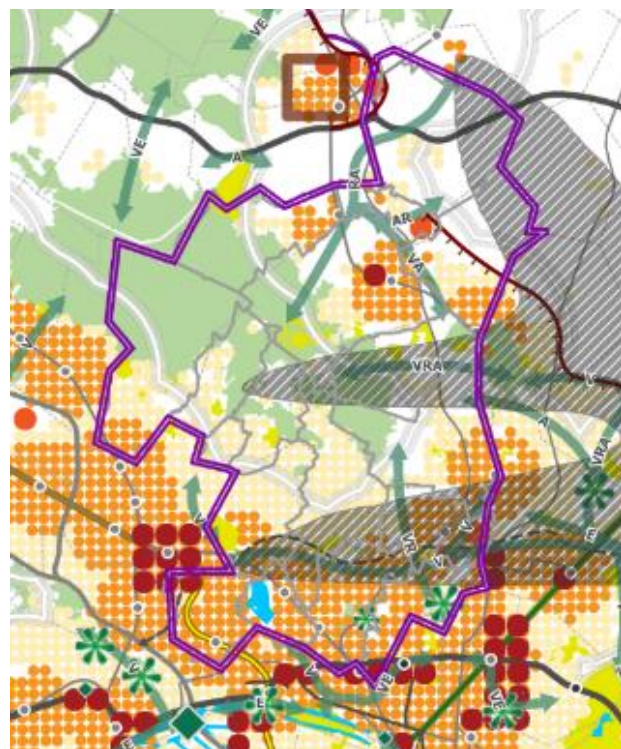


Nombre de logements sociaux manquants pour atteindre 25% de logements sociaux par communes soumises à la SRU (2023)



Enjeux et défis pour le territoire

- Un territoire soumis à une **importante pression foncière**, notamment sur sa partie sud (Enghien) et qui voit par ailleurs son **taux de vacance résidentielle croître** ;
- Des **besoins croissants de logements** sur le territoire, pourtant contraint (Zéro artificialisation nette (ZAN), 48% d'espaces naturels, et un Plan d'exposition au bruit (PEB) limitants) ;
- Favoriser un parcours **résidentiel des ménages interne** au territoire
- **Faible prise des pouvoirs publics sur les mutations urbaines et le paysage** en lien avec leur incapacité à capter la plus-value foncière et les restrictions du PEB ;



- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification
- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle
- Zone C du PEB

Premières recommandations stratégiques

- **Doter les élus d'outils techniques** pour permettre la réduction des carences SRU et répondre à la demande en logements dans un contexte de renaturation et de ZAN et dans le cadre des restrictions du PEB ;
- **Encourager la rénovation du parc résidentiel** existant en mobilisant les programmes nationaux (ceux de l'ANAH de lutte contre l'habitat indigne, ou le Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique de l'ADEME) ou le renouvellement urbain lorsque nécessaire ;
- **Mobiliser la contractualisation avec l'Etat** et les programmes nationaux pour doter le territoire de nouveaux outils pour faire face au PEB et à la pression foncière (ex : SRU – Secteur de Renouvellement Urbain)
- Une **offre de petits et moyens logements à renforcer**, en lien avec l'évolution du profil des ménages, de la décohabitation et du vieillissement de la population ;
- **Renforcer la création de logements sociaux** dans l'existant par des opérations d'acquisition/amélioration et **pousser à une meilleure coordination des 20 bailleurs** du territoire.

Commune	Taux couverture de la zone C du PEB
Andilly	24%
Attainville	27%
Bouffémont	0%
Deuil - La Barre	40%
Domont	5%
Enghien-les-Bains	8%
Ézanville	28%
Groslay	92%
Margency	0%
Moisselles	0%
Montignon	3%
Montmagny	25%
Montmorency	38%
Piscop	73%
Saint-Brice-sous-Forêt	22%
Saint-Gratien	0%
Saint-Prix	0%
Soisy-sous-Montmorency	19%

Sources : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (3ème échéance) – Résumé non technique des cartes stratégiques de bruit, C.A. Plaine Vallée (Echéance 4)

10 POLITIQUE DE LA VILLE

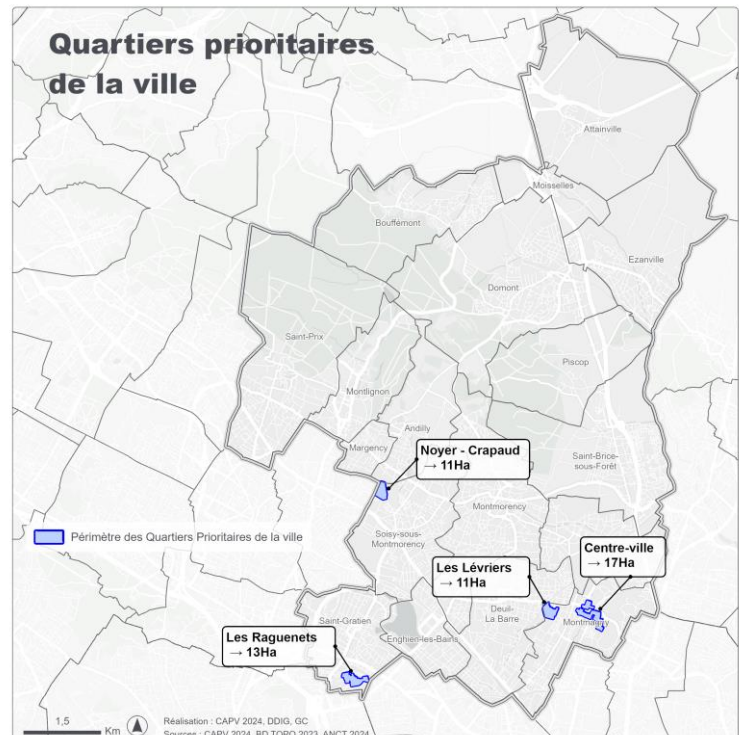
8 quartiers d'intervention prioritaires situés au sud de Plaine Vallée

Chiffres clés

4 Villes signataires d'un contrat de ville

8 Quartiers d'intervention

377 Enfants/adolescents accompagnés dans le cadre du PREI sur l'année 2022



Grands constats sur le territoire

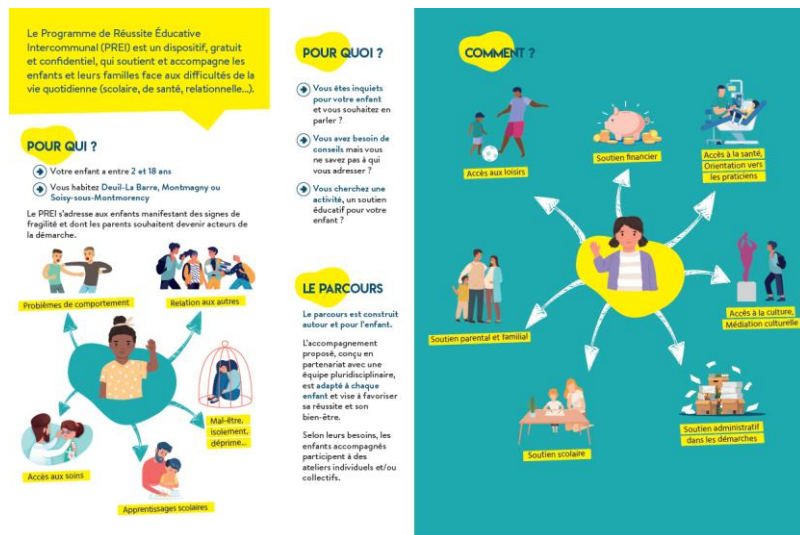
- Depuis 2014, la politique de la ville est une **compétence obligatoire** des communautés d'agglomération. Elle s'inscrit dans une volonté de **cohésion urbaine** et de **solidarité**, avec pour objectif de **réduire les écarts de développement** entre les quartiers et d'**améliorer les conditions de vie** des habitants des quartiers les plus pauvres. Les problématiques sont multiples : taux de chômage et de pauvreté plus élevés, difficultés d'accès aux services, décrochage scolaire ;
- L'agglomération Plaine Vallée est signataire, depuis le 29 juin 2015, avec l'État et les communes de Deuil-La Barre, Montmagny, Saint Gratien et Soisy-sous-Montmorency, d'un **contrat de ville intercommunal, pour la période 2015/2022** ;
- Un contrat de ville est le document de référence pour la politique de la ville sur une durée de six ans. Il fixe un cadre partenarial entre l'État, Plaine Vallée, les communes et leurs partenaires ;
- **En octobre 2023, Plaine Vallée et l'État ont lancé les travaux d'élaboration du nouveau contrat de ville intercommunal, « Engagements quartiers 2030 », pour la période 2024/2030.** Ces travaux se sont articulés autour de 2 phases :
 - Mise en place d'une consultation citoyenne, destinée à recueillir les attentes et priorités des habitants des quartiers prioritaires ;
 - Organisation d'ateliers participatifs proposés à l'ensemble des acteurs du territoire.

Grands constats (suite)

- Cette dynamique partenariale a permis de **finaliser un premier contrat-cadre** présentant les **nouveaux périmètres** (« **quartiers prioritaires** » ; identification de **territoires dits « vulnérables »**), la **methodologie** d'élaboration du nouveau contrat, les **priorités d'intervention**, les **enjeux** ainsi que les **modalités de gouvernance et de participation des habitants** ;
- Ce contrat sera **signé avec l'Etat d'ici mi-juillet 2024**.

Programme de Réussite Educative Intercommunale (PREI)

- Depuis 2017, Plaine Vallée déploie le PREI dans les communes de Deuil-la-Barre, Montmagny et Soisy-sous-Montmorency. Il s'adresse **en priorité aux enfants et adolescents de 2 à 18 ans et à leurs parents** ;
- Sa démarche est la suivante :
 - Accompagner les publics dès lors qu'ils en manifestent le souhait ;
 - Individualiser tous les parcours ;
 - Permettre la mise en réseau de tous les acteurs qui pourraient contribuer à l'amélioration de la situation ;
 - Se saisir le Droit commun.
- Le PREI de Plaine Vallée intervient sur **3 champs principaux** : la parentalité, la lutte et prévention du décrochage scolaire et l'accès au droit et à la santé. Ce dispositif **touche plus de 300 enfants par an** issus des quartiers prioritaires.



Champs d'intervention du PREI

Enjeux et défis pour le territoire

- **Poursuivre le portage de projets** au niveau intercommunal, à l'image du Programme de Réussite Scolaire ;
- **Avoir une vision d'ensemble** des problématiques transverses à la Politique de la ville (emploi, jeunesse, etc.) ;
- Désenclaver ces quartiers et leur **permettre un accès égalitaire aux espaces verts et d'intérêts du territoire**.

Premières recommandations stratégiques

- **Poursuivre la démarche engagée de transposition des méthodes**, des actions et des outils développés pour les QPV vers d'autres territoires de l'agglomération ;
- **Evaluer les outils déployés pour mesurer les effets** en matière de réduction des inégalités sociales, économiques et urbaines.

11 TOURISME ET PATRIMOINE

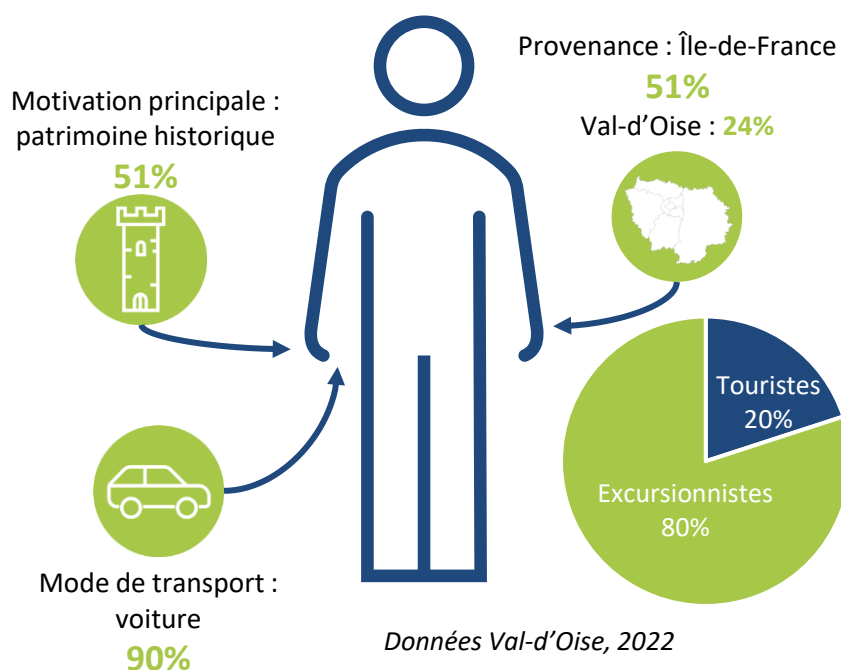
Un territoire au potentiel touristique, qui pourrait néanmoins capter davantage d'excursionnistes

Chiffres clés

80% d'excursionnistes sur le Val-d'Oise

42€ dépensés en moyenne par excursionniste

39 millions de visiteurs dans le Val-d'Oise en 2019



Grands constats sur le territoire

- La **compétence tourisme est partagée entre de multiples acteurs**, tentant chacun d'agir à leur échelle et dans le cadre de leurs compétences : la région, le département, les intercommunalités et les villes ;
- **Deux offices de tourisme partagent la promotion touristique d'un seul et même territoire** en partenariat avec Val-d'Oise Tourisme : l'Office de tourisme intercommunal de Montmorency (administré par Plaine Vallée) et celui d'Enghien (administré par la ville) ;
- **Enghien est une des destinations privilégiées du Val-d'Oise**, qui rayonne bien au-delà des seules frontières franciliennes :
 - La ville est le **seul centre thermal d'Île-de-France**, orienté vers le traitement des voies respiratoires et ORL ;
 - Depuis 2013, elle est **intégrée au réseau des Villes créatives de l'Unesco** sur la thématique des arts numériques et rejoint ainsi un réseau de 350 villes dans le monde ;
 - Son **Centre des arts** est conventionné d'intérêt national « Art et création » et propose une **programmation artistique** riche ainsi que de **nombreux festivals** ;
 - Enfin, la ville possède le **premier casino de France** en termes de produit brut des jeux (160 millions d'euros en 2019), et le **seul d'Île-de-France**.
- **L'OT de Plaine Vallée peut s'appuyer sur des atouts patrimoniaux, historiques et naturels conséquents, complémentaires de l'offre enghiennoise** : Montmorency et son patrimoine historique, le village de Saint-Prix, le patrimoine religieux de plusieurs communes, la forêt...

Sources : unesco.org – enghienlesbains-tourisme.fr – Connaître les clientèles touristiques du Val-d'Oise, 2022, Val-d'Oise Tourisme – leparisien.fr

Grands constats (suite)

- Une **grande partie de la forêt de Montmorency**, plus grande forêt du Val-d'Oise, se trouve sur le territoire de Plaine Vallée ;
- Sur les 302 monuments inscrits ou classés aux monuments historiques du Val-d'Oise, **18 se trouvent sur le territoire de Plaine Vallée** (soit 6% de ceux du département).

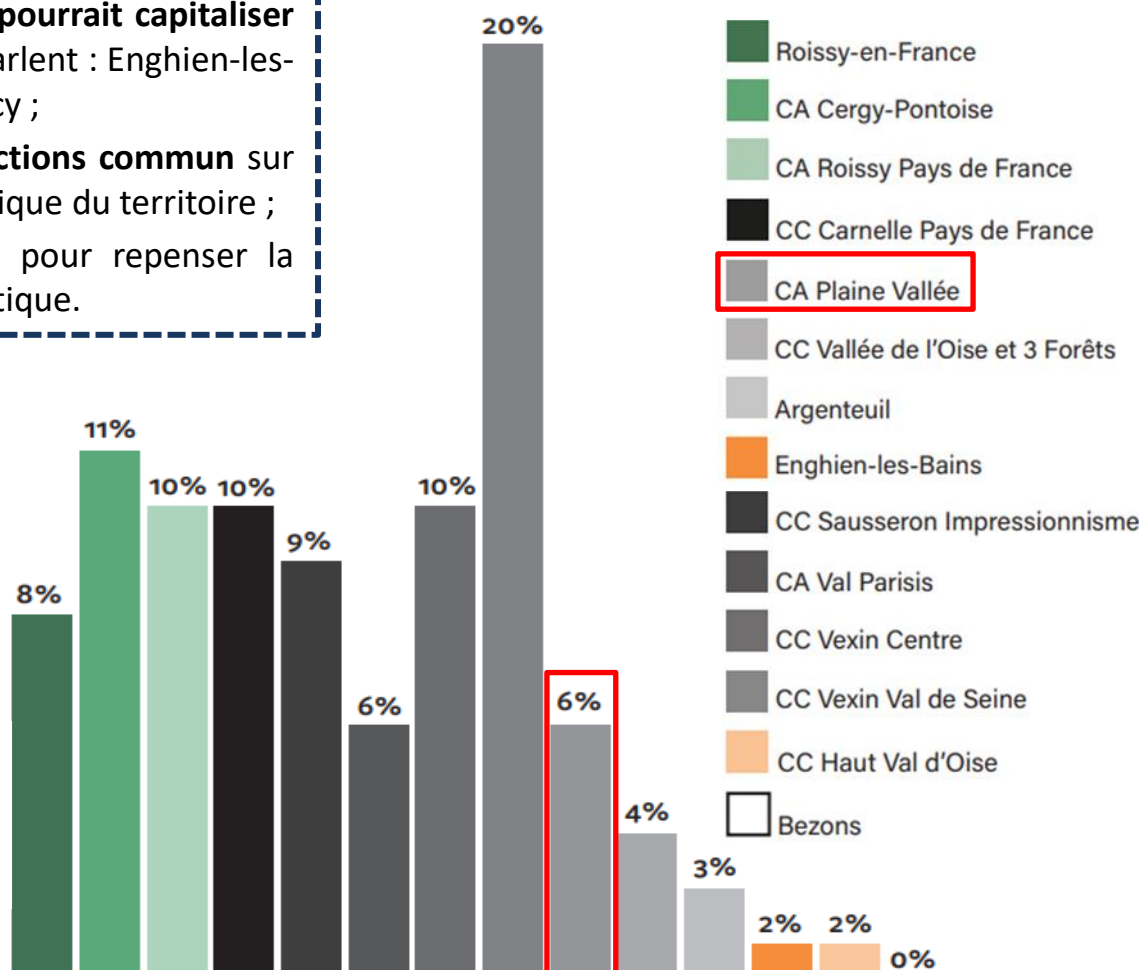
Premières recommandations stratégiques

- **Rapprocher progressivement les deux offices de tourisme** du territoire permettrait d'en assurer la promotion commune et de **créer une destination départementale qui pourrait capitaliser sur deux noms** qui parlent : Enghien-les-Bains et Montmorency ;
- Elaborer un **plan d'actions commun** sur la valorisation touristique du territoire ;
- **Parier sur le digital** pour repenser la mise en valeur touristique.

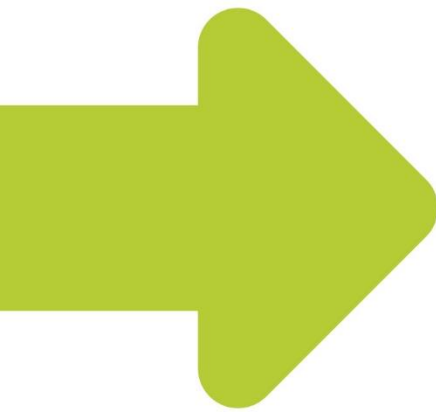
Enjeux et défis pour le territoire

- Mettre en valeur la forêt de Montmorency via des **actions de communications ciblées**, notamment sur la **sensibilisation à sa préservation** ;
- Les **offices de tourisme doivent tendre vers encore plus de complémentarités** dans la promotion d'un seul et même territoire ;
- **Enghien-les-Bains pourrait jouer le rôle d'une porte d'entrée** sur le territoire plus large de Plaine Vallée.

Répartition des structures proposant des lits marchands par collectivités du Val-d'Oise en 2022



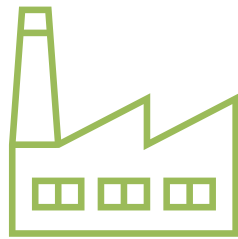
Sources : Liste des immeubles protégés au titre des monuments historiques – Chiffres clés du Val-d'Oise, 2022, Val-d'Oise Tourisme



Conclusion



Attractivité du territoire et rayonnement : développement économique, mobilité, tourisme, patrimoine...



- Le territoire de Plaine Vallée est un territoire actuellement dynamique et dont le **potentiel de développement économique** est important :
 - Son **tissu économique plutôt dense** est composé de TPE et de PME, avec une **dynamique porteuse de création d'entreprises** ;
 - Il héberge des **emplois stables**, structurés en grande partie autour de CDI localisés dans les activités tertiaires ;
 - Il peut **capitaliser sur son identité** pour développer une véritable stratégie de marketing territorial à destination des entreprises, et qui pourrait par ailleurs favoriser la fréquentation touristique des excursionnistes et l'attractivité résidentielle.
- Pour autant, il doit répondre à deux enjeux majeurs :
 - Bien qu'elle commence à se reconstituer, **l'offre de locaux destinés aux entreprises est pour l'instant encore sous-dimensionnée** pour pouvoir répondre aux demandes endogènes et exogènes d'implantation ou de développement des entreprises ;
 - Il reste soumis à d'importantes **problématiques de transport** en raison d'abord de l'accessibilité parfois difficile de certaines zones de l'agglomération en transports en commun, et du faible nombre d'emplois directement hébergés sur le territoire, qui engendre d'importants flux pendulaires.

Environnement et cadre de vie : forêt, ENR, eau, déchets, biodiversité, adaptation au changement climatique

- L'**attachement profond et partagé au patrimoine naturel** du territoire et à la forêt de Montmorency est à la fois perçu comme un vecteur identitaire et comme un levier de l'amélioration du cadre de vie. Pour atteindre ce dernier objectif, le territoire doit s'orienter vers :
 - La **mise en valeur du patrimoine naturel** en s'appuyant sur la valorisation des différentes trames, la renaturation des espaces naturels et la restauration des zones humides, ainsi que la sensibilisation du grand public et des habitants aux questions environnementales ;
 - L'**augmentation de la part des énergies renouvelables** dans le mix énergétique du territoire ;
 - Une collecte et un **traitement plus efficace des eaux usées** ;
 - Une **meilleure appropriation des mobilités douces** grâce au report modal de la voiture vers le vélo dans les déplacements quotidiens.



Cohésion sociale : santé, sécurité, sport et culture, aménagement et logements, solidarité

- Si le territoire est soumis à une **forte attractivité résidentielle** et à une **augmentation de la pression sur son foncier**, les élus et les habitants ont également à cœur d'en **préserver la tranquillité et les qualités urbaines** :
 - Avec deux piscines, un théâtre intercommunal, et un réseau dense de bibliothèques, le territoire est doté **d'équipements répondant aux besoins des habitants** actuels et futurs ;
 - Plaine Vallée investi par ailleurs d'importants moyens dans la mutualisation et la coordination d'actions en faveur de la **préservation de la sécurité des habitants**.
- Cette attractivité doit également être un levier de réponse aux enjeux de demain en matière de cohésion sociale :
 - Les **besoins en logements** (qu'ils soient sociaux ou libres) sont en croissance sur un territoire pourtant contraint par le ZAN, les espaces naturels et le PEB ;
 - Des quartiers (dont des QPV) laissent apercevoir des **disparités territoriales et des difficultés socio-économiques** importantes pour leurs habitants ;
 - Le **vieillessement de la population** accroît les besoins médicaux, dans un contexte de **contraction de l'offre médicale** disponible et du nombre de professionnels de santé.

